

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

LE MONDE ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS:

Un an, \$3.00 - - - Six mois, \$1.50
Quatre mois, \$1.00, payable d'avance
Vendu dans les dépôts - - 5 cents la copie

12^{ME} ANNÉE, No 599.—SAMEDI, 26 OCTOBRE 1895

BERTHIAUME & SABOURIN, PROPRIETAIRES.
BUREAUX, 42, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL.

ANNONCES:

La ligne, par insertion - - - - 10 cents
Insertions subséquentes - - - - 5 cents
Tarif spécial pour annonces à long terme



MGR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE ET COADJUTEUR DU CARDINAL TASCHEREAU—Photo. Livernois

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 26 OCTOBRE 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Carnet du *Monde Illustré*.—La chute de la rivière Etchemin, par P.-G. R.—Poésie : Ballade des adieux, par Léon Manc.—Sur la terre d'évangéline en 1864, par L.-H. Tremblay.—Le retour d'Edmundston à la Rivière du-Loup, par Aimée Patrie.—L'honorable juge Fournier, par P.-G. R.—A bâtons rompus, par Gaston-P. Labat.—Mgr Louis-Nazaire Bégin.—La reine de Madagascar.—M. L.-H. Tremblay.—L'automne.—Un moyen comme un autre, par Alphonse Allais.—Primes du mois de septembre.—Nouvelles à la main.—Choses et autres.—Jeux et créations.—Feuilleton : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—Portrait de Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Cyrène et coadjuteur du cardinal Taschereau.—Montréal : La grande Kermesse de l'hôpital Notre-Dame : Vue extérieure de la salle d'exercices ; Tente des diseuses de bonne fortune ; Vue d'ensemble, prise du côté droit ; Vue d'ensemble, montrant la scène ; Le pavillon des fleurs ; Galerie des beaux-arts.—Chute de la rivière Etchemin à Saint-Henri de Lauzon.—Portrait de l'honorable juge Fournier.—L'automne.—Portrait de M. L.-H. Tremblay.—Portrait de la reine de Madagascar.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

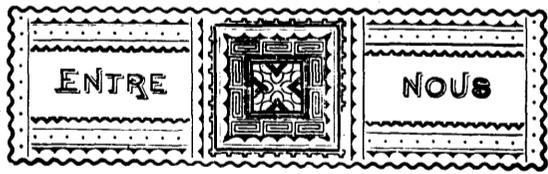
LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



Il y a des gens qui attendent avec impatience l'ouverture de la session du parlement local pour en suivre les discussions ; d'autres, que les affaires de la province intéressent médiocrement, ne lisent que les débats de la Chambre des communes, d'Ottawa ; certains fanatiques des choses d'Europe ne cherchent dans leur journal, que ce que l'on dit à

Londres ou à Paris ; d'autres ne parcourent que les colonnes consacrées au sport et se subdivisent en une foule de fractions dont chacune a son genre favori, la crosse, base-ball, football, dames, échecs, boxe, etc., puisqu'on met tout cela sous le même titre.

Les femmes lisent les articles de mode, les jeunes filles les comptes-rendus de bals et de soirées, et les plus intelligentes font leurs délices du *Coin du feu*.

Le commerçant lit la revue commerciale ; l'avocat, les revues judiciaires ; les bonnes femmes, les récits des crimes commis dans tous les pays ; le médecin attend chaque semaine ses journaux médicaux ; le cultivateur ne lit pas le journal d'agriculture, et chose qui fait le bon apôtre et pose à l'homme vertueux ne se complait que dans la lecture des livres... défendus.

Bref, chacun a son genre, son goût, sa marotte, et la mienne est de lire les comptes rendus des séances du conseil municipal de la cité de Montréal.

Beaucoup de braves gens partagent cette manie et s'étonnent de ne pas voir figurer ce genre de nouvelles dans les colonnes du sport, entre le football et la boxe, par exemple, où il ne serait nullement déplacé.

*** J'aime le genre de débats de ce conseil municipal.

Tout le monde y est libre, s'y sent à l'aise, sans liens de parti, chacun parle pour lui-même, dans son intérêt et à l'occasion, peut-être, dans l'intérêt de son quartier ; c'est charmant !

Personne n'est tenu de suivre un programme, une ligne de conduite tracée par un chef ; il n'y a pas de chef, mais des citoyens libres de dire tout ce qu'ils veulent et même davantage.

Et le digne messenger qui assiste impassible aux séances sait si on use de ce droit de libre parole !

Aussi les sous-titres des comptes rendus sont-ils empreints de la dignité et de l'aménité qui règnent dans les discussions :

—Orange au conseil.

—On se propose de régler la question à coups de poing.

—Menteur !

—Voleur !

—Ce n'est pas vrai !

—A la porte !

—Allez-vous en !

—C'est honteux !

Non, ce n'est pas honteux ; je trouve cela joli, beau, ineffable ; cela me rappelle les héros d'Homère.

Parfois, l'un des injuriés prend une pose noble et répond comme Enée au fils de Pélée :

—N'espère pas m'effrayer comme un enfant, par tes discours ; moi aussi je pourrais t'injurier, t'adresser d'injustes outrages ; mais instruits, par les nobles entretiens des hommes, des choses que nous n'avons point vues nous connaissons l'un et l'autre, notre origine et notre passé. Mais, crois-moi, au milieu de cette terrible arène, cessons un puéril entretien. Les propos outrageants sont assez abondants ; leur poids chargerait un navire à cent rames ; la langue des hommes se plie à des discours divers et infinis. Le champ en est vaste. A une injure, je puis répondre par une injure. Mais quelle nécessité d'échanger entre nous des outrages comme deux femmes furieuses, qui, transportées par la discorde et la colère, s'accablent d'insultes en public, et mêlent à la vérité des mensonges ! Tes menaces ne détourneraient pas ma bouillante ardeur...

Ainsi parlait Enée et c'est parfois à croire que certains échevins ont lu Homère, car ils s'expriment à peu près de la même manière, tout en se montrant le poing à distance respectable.

Puis on fait la paix pour un moment, les adversaires reprennent leur sang froid, tout est calmé, quand un malheureux mot met encore le feu aux poudres, mais, cette fois, dans une autre direction et un deux, trois clans poussent le cri de guerre et s'élancent en avant contre le maire.

Alors c'est encore de plus en plus du grand Homère !

—Taisez-vous !

—Colomniateur !

—Je me moque de ce que peut dire un individu comme vous !

—Venez donc me le dire ici !

On crie, on hurle, c'est un tapage infernal, plus moyen de discuter, la séance est interrompue, tout le monde s'en va et le greffier, M. L.-O. David, la tête pleine de souvenirs historiques, ferme ses livres en se disant tristement :

—Cela me rappelle 1837-38... moins les héros.

Et vous croyez que je n'ai pas raison de suivre avec passion les discussions du conseil !

—Mais les affaires, direz-vous, les affaires ?

—Les affaires ! Cela ne nous regarde pas, ce n'est pas de nos affaires !

*** J'ai passé l'été à Sainte-Pétronille, à quelques milles de Québec. Un service de bateaux traversiers, très bien organisé, fait de ce joli petit village une sorte de faubourg fashionable de notre capitale.

J'ai passé l'été à Sainte-Pétronille, j'y suis même encore, bronchiteux, souffrant, et jamais Pétronilleux ne fut plus étonné que moi en apprenant, par les journaux de Montréal, que mon curé avait tiré un coup de fusil et blessé deux étudiants en médecine, surpris l'autre nuit, dans mon cimetière, en quête de tibias ou d'humérus.

Mon curé est un charmant homme, bon, conciliant, aimé de tout le monde, des grands comme des petits, des Anglais comme des Canadiens.

Mon curé n'est pas homme de guerre, il n'a pas tiré de coup de fusil, il n'a pas versé de sang et n'a blessé personne.

Mon curé admirait, du balcon de son presbytère, les étincelles du firmament et la nuit pleine des murmures du vent d'automne, quand son attention fut attirée du côté du cimetière par une lueur qui n'était ni un feu follet ni une mouche à feu. C'était un fanal, un vulgaire fanal, qui éclaira bientôt les silhouettes des deux étudiants occupés à leur macabre besogne.

Il leur cria de s'en aller, mais sa voix n'arriva pas jusqu'à eux, et, voyant qu'ils continuaient à travailler de la pelle et de la pioche, le curé alla trouver un voisin qui, lui, sur son ordre, tira un coup de fusil en l'air. La lumière disparut, tout disparut. Les jeunes gens furent cependant arrêtés le lendemain.

Voilà tout, et quand un de mes confrères en chroniques dit que mon curé aurait dû leur casser la tête, je suis sûr que son conseil n'aurait pas été et ne sera jamais suivi.

Mon curé ne casse pas la tête des gens, il s'applique, au contraire, à la leur remettre d'aplomb quand il en est besoin. Mon curé ne veut pas la mort du pêcheur. Mon curé est bon, et c'est pourquoi j'aime mon curé.

*** Je ne crois pas qu'il y ait de pays au monde où la licence de langage soit poussée aussi loin que chez nous.

Dans le plus petit village, à propos d'affaires municipales, d'un pont de trente pieds, d'un ruisseau de vingt-cinq pouces, d'un chemin, d'affaires scolaires, de taxes insignifiantes ; que ne se dit-on pas entre adversaires ?

Les mots de menteur, polisson, misérable, voleur, lâche etc., etc., forment la monnaie courante des discours de la langue dite parlementaire (!) des champs et des villes, et puis, quelques jours après ces luttes oratoires, où les plus grands talents ont brillé (style des gazetiers) on nous apprend que X... a intenté

à Y... une action, par laquelle il réclame du susdit Y..., \$199 ou \$25,000 de dommages pour l'avoir blessé dans son honneur, sa sensibilité, turlututu etc., etc.,

La blessure, règle générale, n'a pas même entamé le cuir du plaignant, qui savait d'avance qu'en s'occupant d'affaires municipales ou scolaires, c'est-à-dire, des affaires des autres, il s'exposait, non, il était certain de se faire traiter de toutes sortes de choses et d'autres encore, mais il n'en éprouve pas moins le besoin de proclamer qu'il en a ressenti des douleurs morales atroces et une perte de considération énorme, qu'il évalue à beaucoup de dollars.

Si on lui accorde les dollars, il tiendra le défendeur quitte de tout, lui pardonnera et le priera—tout bas—de recommencer, pour avoir d'autres dollars.

Quelquefois on assiste même, en cour, à des scènes très drôles, témoin la suivante, qui a eu lieu—il y a... beaucoup d'années.

Un individu quelconque poursuivait en dommages un citoyen très respectable qui lui avait dit des choses un peu dures, quoique bien méritées.

—Mais enfin, dit l'avocat du défendeur, l'honneur de votre client, dont vous parlez tant, il est prouvé qu'il est déjà pas mal avarié. Il ne lui en reste pas lourd...

—Eh mais, répliqua son collègue, votre raisonnement est assez étrange. Si sir Hugh Allan qui est très riche, riche à millions, perdait \$500, cela l'inquiéterait peu ou prou, mais qu'un pauvre diable qui n'a que quelques dollars les perde, c'est une ruine complète. Il en est de même de mon client : s'il avait énormément d'honneur, cela ne lui causerait guère de dommages d'en perdre un peu, mais c'est justement parce qu'il ne lui en reste plus beaucoup qu'il tient à ce qu'il peut avoir sauvé... !

Tout le monde rit de bon cœur, mais je ne me souviens plus du jugement.

Les procès en dommages font souvent rire, et avec raison.

Je me souviens aussi d'un procès intenté par un citoyen de Montréal à une jeune fille qui avait refusé de l'épouser, après lui avoir promis sa main.

Il réclamait \$4,000.

Les débats furent très amusants et la cour lui accorda vingt-cinq cents, en, par lui, payant les frais de l'action telle qu'intentée.

Mais, je suis loin de mon idée, car j'en ai une, très bonne quoique peu réalisable, à savoir qu'on devrait exiger de tout demandeur, dans une action en dommages, un dépôt de dix pour cent du montant réclamé, dépôt qui reviendrait aux pauvres de la municipalité, si la cour n'accordait pas toute la somme réclamée.

Cela aurait peut-être pour effet de modérer les prétentions excessives des demandeurs d'argent pour des raisons disproportionnées aux exigences des plaideurs.

* * Diaphorus est-il réellement mort ?

J'ai lu dernièrement qu'un médecin, appelé à se prononcer sur l'état mental d'un individu, avait donné un très long témoignage, qui peut se résumer ainsi :

—Chaque fois que le sujet n'a rien fait de mal, il jouissait de sa raison, mais aussitôt qu'il commettait une mauvaise action, il devenait fou.

Eh ! mais, c'est très bien cela. Voilà un médecin qui est très fort.

* * La Kermesse, au profit de l'Hôpital Notre-Dame, a fait de bonnes recettes.

Tant mieux, le public sait faire la différence

entre une œuvre de ce genre et les trop nombreux bazars,—quel motif ridicule !—qu'on nous inflige trop souvent sous des prétextes quelconques.

* * Un ouvrier, de Metz, ayant tué un citoyen de la même ville, Guillaume II en conclut qu'il faut absolument prendre les mesures les plus énergiques pour empêcher les ouvriers de parler, d'écrire et de réclamer les réformes les plus nécessaires.

En voilà un raisonnement !

Am. Leduc

CARNET DU "MONDE ILLUSTRÉ"

S'il faut en croire la rumeur, lord Dufferin, ambassadeur anglais à Paris, quitterait bientôt son poste. Sir Julian Pauncefote l'y remplacerait.

* *

On dit que l'Italie cherche à conclure un traité de commerce avec le Canada, à l'instar de celui qui vient d'entrer en vigueur, entre la France et le Canada.

* *

On a fait récemment l'essai d'une exportation de tomates canadiennes en Angleterre. La tentative a pleinement réussi. C'est un nouveau débouché d'acquis à nos ressources agricoles.

* *

M. Joseph Noël, patriote de 1837-38, l'un des derniers survivants de la fameuse bataille du moulin Lacolle, est décédé le 9 courant, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, deux mois et dix-sept jours.

* *

La colonie canadienne-française du Lac Témiscamingue fait des progrès admirables. Mgr l'évêque Lorrain, de Pembroke, qui en arrive, a été ravi des développements qu'a pris cette entreprise patriotique de colonisation.

* *

Le gouvernement anglais renforce son escadre des Dardanelles. La Grande Bretagne se disposerait à sévir contre les Turcs, pour les mauvais traitements qu'ils infligent ou laissent infliger aux chrétiens d'Orient.

* *

Le traité de commerce avec la France s'applique aussi à la Grande-Bretagne et ses colonies, la République Argentine, l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, la Bolivie, le Chili, la Colombie, Costo-Rica, le Zollverein Allemand, la Russie, Salvador, la Suède et la Norvège.

* *

L'honorable M. J.-J. Curran, avocat, C.R., ci devant député de Montréal centre et solliciteur général dans le gouvernement de la Puissance, vient d'être élevé au banc de la Cour Supérieure, à Montréal, pour y succéder à feu le juge Johnson.

* *

Un nommé Narcisse Desjardins, de Sainte-Luce, comté de Rimouski, vient de célébrer son cent cinquantième anniversaire. Le vieillard a bon pied, bon œil, toutes ses facultés, et dirige encore lui-même les travaux d'un ferme. C'est un beau spécimen de la vitalité de notre race canadienne-française.

* *

Il est rumeur que le diocèse d'Ottawa actuel pourrait être divisé avant longtemps. On mettrait d'une part la fraction anglaise, sous la houlette de Mgr McDonald, d'Alexandria ; de l'autre, la partie française. Le départ de Mgr l'archevêque Duhamel pour Rome semblerait donner à cette nouvelle une nuance de vraisemblance.

* *

Le Journal des Etudiants (42, place Jacques-Cartier), à

\$1.00 par an. C'est sous ce nom et à ce taux que nos jeunes amis des facultés catholiques de Laval consentent à tenir le public lecteur au courant de leurs faits et gestes, une fois par semaine. Nous souhaitons succès à cette tentative de publicité, qui semble devoir se montrer très digne du meilleur encouragement.

* *

La Compagnie des voies ferrées New-York Central a décidé la construction d'un nouvel embranchement, de Valleyfield à Caughnawaga, reliant ainsi son réseau immense au Pacifique Canadien, via le Saint-Laurent & Adirondacks, de Valleyfield à Malone, et mettant New-York de deux heures plus près de Montréal.

Les stations sur le parcours profiteront aussi énormément des facilités de communication. Ainsi Beauharnois et Salaberry de Valleyfield vont être d'une heure plus rapprochées de Montréal.

* *

PETITE POSTE EN FAMILLE.—Aug. L., Saint-Zotique.—Pièce un peu bien longue, d'abord, et puis, sauf le sentiment qui est superbe, je crois que nous avons le droit de demander de vous une meilleure facture pour y mettre votre signature, dans le MONDE ILLUSTRÉ. Partie à reprendre, si vous voulez bien.

M. Ch., Ottawa.—Avons reçu les photographies et utiliserons quelques-unes. Les autres ne sont pas de notre genre.

L. P. O. N., Battleford T. N. O.—Rassurez-vous, l'envoi nous est parvenu en son temps. Les circonstances en ont retardé la publication. A bientôt.

A. L. P., Saint-Placide.—Non pas cette fois, je le regrette ; mais sauf la dernière strophe du dernier envoi, les autres exigent encore pas mal de travail avant d'être publiables.

Marie Aymony, Montréal.—Merci. Cette jolie reproduction mérite d'être insérée.

LA CHUTE DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

(Voir gravure)

La rivière Etchemin, qui sort du lac du même nom, dans le comté de Dorchester, se jette dans le Saint-Laurent, à Saint-Romuald d'Etchemin, après un parcours d'une cinquantaine de milles.

Sous le régime français, elle était plutôt connue sous le nom de rivière Bruyante. On l'avait sans doute nommée ainsi à cause du bruit que font ses eaux dans leur course précipitée.

La rivière Etchemin traverse, dans toute sa longueur, la paroisse de Saint-Henri de Lauzon, située en arrière de Lévis.

C'est à quelques arpents de l'endroit où le chemin de fer du Grand-Tronc la traverse sur un magnifique pont en fer, que la rivière Etchemin forme une fort belle chute dont les eaux mugissantes, surtout le printemps et l'automne, faisaient autrefois tourner plusieurs moulins, construits par M. Henry Atkinson, riche marchand de bois, qui cultivait les lettres avec autant de goût que de compétence.

Dans les bois touffus qui bordent la rive, en face même de la cataracte, M. Atkinson s'était aussi fait bâtir un coquet castel, dont on voit encore les ruines.

La vue de la chute de la rivière Etchemin, à Saint-Henri de Lauzon, que LE MONDE ILLUSTRÉ offre aujourd'hui à ses lecteurs, a été prise par M. Omer-H. Carrier, un des propriétaires de l'importante usine Carrier & Lainé, de Lévis, qui, on peut le constater par ce spécimen, réussit aussi bien dans l'art de la photographie que dans l'industrie.—P.-G. R.

La politique et le mariage se ressemblent : il faut s'y jeter.—H. BECQUE.

Une femme qui fut jolie, un homme qui fut puissant, se regrettent eux-mêmes.—BOISTE.

BALLADE DES ADIEUX

Donc, tu t'en vas, ma favorite,
Vers des pays plus radieux,
Chercher le soleil ; oh ! pars vite,
Et laisse mon climat frileux.
Mais, il est deux soleils, petite,
J'en avais un dans tes yeux bleus ;
Voilà que son éclat me quitte...
—Ah ! j'aimais bien tes deux grands yeux !

Donc, c'est la dernière visite
Que te fait ton amant joyeux ;
T'en souviendras-tu, Marguerite,
Quand tu seras sous d'autres cieux ?
Je crains que ton cœur ne profite
Du charme de ces charmants lieux,
Pour oublier l'amour au gîte...
—Ah ! j'aime bien tes deux grands yeux !

Donc, toute la joie est proscrite
De mon pauvre cœur amoureux,
Du moment que tu prends la fuite,
Comme un oiseau du nid soyeux.
Mon cœur ferait, bien sûr, faillite,
S'il ne savait que, dans ses vœux,
Une autre âme pour lui palpite...
—Ah ! j'aime bien tes deux grands yeux !

ENVOI

Prince, dis-moi qu'un cœur d'élite
Est ferme et dur dans les adieux ;
Mais, dis-moi de pleurer ensuite :
Car, j'aime bien ses deux grands yeux !

LÉON MANGÉ.

SUR LA TERRE D'EVANGELINE EN 1864

LE RUISSEAU A L'ANGUILLE

Partis de Pubnico le matin, nous n'arrivâmes au Ruisseau à l'Anguille que le soir, quoique la distance que nous eussions à parcourir pour nous rendre d'un lieu à l'autre ne fût que de treize milles. C'est que nous nous étions arrêtés en chemin pour prendre nos notes, et comme sur le midi la chaleur commençait à nous incommoder fortement, nous attendîmes, pour continuer notre route, que la brise de la mer qui, en été, ne manque jamais de souffler sur ces côtes durant l'après-midi, s'élevât. Effectivement, vers les trois heures, une brise légère vint tempérer l'atmosphère, et nous pûmes alors poursuivre notre route agréablement.

Cette brise de la mer sur laquelle quelque barde acadien inconnu a fait une chanson dans le langage du pays, a quelque chose d'analogue avec la brise du soir au Canada, également chantée par nos poètes, avec cette différence seulement, qu'ici, c'est un souffle léger qui se dilate capricieusement au contact des objets et vient frêler en murmurant sous nos fenêtres, tandis que sur ces côtes méridionales que baignent les eaux de l'Atlantique, c'est une brise enivrante qui vous arrive soudain du côté de la mer dont elle ne fait qu'effleurer la surface au passage, car à peine l'at-on vue se détacher de l'horizon lointain que déjà elle a atteint le rivage où elle vient se jouer et mêler son souffle bienfaisant aux exhalaisons salines de cette mer dont elle s'est abreuvée sur sa route.

Un calme profond précède d'ordinaire cette brise de la mer, au milieu duquel vous entendez, dans la distance, un bruit sourd semblable au roulement des vagues. On vous dit : voilà la brise, et au même instant elle a franchi l'espace, et c'est à peine si les vagues en ont été ridées. Durant la mi-été, ce vent du large, comme on l'appelle, est aussi régulier que le serait la chaleur de cette latitude si elle n'était chaque jour tempérée par cette brise de la mer.

Autant étions-nous partis de Pubnico émerveillés à l'aspect pittoresque de son charmant village, autant fûmes-nous étonnés, à la tombée du jour, lorsque, sur la demande que nous

en fîmes, à savoir, si nous étions encore bien loin du Ruisseau à l'Anguille, on nous dit que nous y étions rendus ; car, sauf le petit groupe de maisons françaises que nous venions d'atteindre, nous n'apercevions devant nous, aussi loin que la vue pouvait porter, qu'une côte aride et déserte, parsemée de rochers sur lesquels l'œil cherchait en vain quelque signe de vie ou d'habitation.

Le voyageur qui entre au Ruisseau à l'Anguille, par où nous sommes venus, après avoir passé les établissements anglais d'Argyle, arrive aux premières maisons acadiennes et se croit encore loin du village ; car ces quelques maisons françaises, clairsemées sur la grande route, ne sont pour ainsi dire que les avant-postes du village, et, d'où nous étions alors, nous ne voyons encore que les rochers nus qui bordent le littoral de la mer. Mais, si vous arrivez du côté de Tucket, l'aspect est différent, et le tableau n'est pas sans posséder quelque beauté. Vous avez devant vous la pleine mer, toujours si belle lorsque les eaux sont calmes ; à droite, vous apercevez, à travers la lisière d'un bois, une belle nappe d'eau, plane comme une glace : c'est le lac, ce petit lac d'eau dormante dont je fis la traversée au milieu d'une belle nuit. Puis, un peu à votre gauche, presque à vos pieds, est le village avec ses maisons blanches, comme à Pubnico, mais bâties en forme de croissant sur un seul côté du chemin, et tellement à proximité l'une de l'autre, qu'elles donnent au village l'aspect d'une grande rue de nos villes. C'est que les Acadiens sont un peuple cosmopolite qui tiennent, par instinct, à la famille et au sol qui les a vus naître.

En 1864, les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick n'avaient pas encore songé à s'expatrier aux Etats-Unis, et cette agglomération de bâtisses contiguës, que l'on observe dans presque tous les villages acadiens, est due au fait que la jeunesse d'alors restait invariablement au pays, s'y mariait et venait se grouper autour de la maison paternelle. C'est une féodalité patriarcale qui existait encore à l'époque où j'ai recueilli ces notes, et qui rend l'histoire contemporaine de nos frères Acadiens, de même que leur histoire passée, si émouvante en souvenirs touchants.

Les anciens Acadiens de la primitive Acadie étaient un peuple essentiellement livré à la culture de la terre et à l'élevage des bestiaux, que les prairies naturelles de cette partie du pays leur permettaient de garder en grand nombre. Leur vaste domaine de la Baie de Fundy et du Bassin-des-Mines, qui fut le berceau de la nationalité française en Amérique, et que j'ai visité et parcouru en tous

sens, est aujourd'hui le jardin agricole de la Nouvelle-Ecosse, aux mains d'une race nouvelle. Sur tout le parcours de ce qui était autrefois l'ancienne Acadie, c'est-à-dire dans toute la distance comprise entre Annapolis (autrefois Port Royal) et Windsor, sur la rivière Avon (au-delà de 150 milles), je n'ai trouvé aucune trace d'un village acadien, ni même y ai-je retrouvé un homme de ma race, comme si tous les Acadiens tenaient à s'éloigner de cette terre à laquelle se rattachent de si tristes souvenirs.

On les trouve bien réunis en village à Digby, sur les confins d'Annapolis et à Minudie au nord de Windsor, mais pas plus près. Le cruel ocracisme dont on a frappé leurs pères, en 1760, en les dépossédant de cette terre arrosée de leurs sueurs, n'a laissé à leurs descendants pour toute héritage que le sol stérile et rocailleux qui borde toute la partie méridionale de la Nouvelle-Ecosse, notamment la Baie-de-Sainte-Marie, le littoral de Yarmouth, Tusket, la côte d'Argyle jusqu'au Cap Sable. A l'exception de quelques établissements que l'on a pu pratiquer à l'intérieur du pays, toute la côte, surtout dans le voisinage de l'océan, n'est, à proprement parler, qu'un pays de roches où la nature récalcitrante a jeté une barrière presque infranchissable à la culture de la terre qui d'ailleurs y serait productive à la faveur de ce climat tempéré, n'était l'immense quantité de roches qui recouvrent sa surface, et qui semblent surgir du sol à mesure qu'on les enlève.

Cependant on observe qu'au Ruisseau à l'Anguille, qui fait le sujet de cet écrit, les gens sont parvenus, à force de labeur, à enlever une partie de ces roches et à obtenir de cette terre ingrate un rendement satisfaisant. C'est par l'enlèvement de ces roches que l'on a construit ces épaisses murailles en pierres qui bordent les deux côtés du chemin et qui servent de lignes de division dans la distribution de leurs terrains.

Heureusement qu'ici l'agriculture n'est point, comme en Canada, la source principale d'alimentation des produits nécessaires à la vie ; car on n'y arriverait pas si la nature n'y eût pourvu par d'autres ressources, accessibles en toute saison et qui rendent le problème de l'existence beaucoup plus facile à résoudre pour ces populations qu'il ne l'est à bien de nos familles agricoles au Canada.

C'est sur les inépuisables pêcheries de ces parages que l'on se fie pour vivre, de même que sur la navigation et la construction des vaisseaux. Ce qui fait que les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont tous d'habiles marins, et que la construction des vaisseaux a toujours été une industrie florissante jusqu'aujourd'hui.



CHUTE DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN A SAINT-HENRI DE LAUZON.—Photo. O.-H. Carrier

En 1864, époque de ma visite en ces lieux, il y avait en construction, dans les chantiers de Tucket, à trois milles du Ruisseau à l'Anguille, trois gros vaisseaux, entre autres un navire de 2,200 tonneaux, construit tout en chêne. Cette industrie seule fournissait un travail constant à toute la population voisine qui n'était pas employée à la pêche ou à la navigation.

Au Ruisseau à l'Anguille comme à Pubnico, toutes les familles, à de rares exceptions, sont alliées l'une à l'autre, soit par consanguinité, soit par mariage, et jusqu'à ce jour aucune famille de nationalité étrangère n'a tenté de s'y introduire. Ce qui serait, d'ailleurs, parfaitement inutile, vu que l'esprit exclusif et éminemment acadien de cette petite communauté privilégiée ne saurait se prêter à l'introduction d'éléments étrangers parmi eux.

Cette étroite union entre les familles est probablement ce qui a produit cette remarquable confraternité d'idées et de sentiments que l'on observe chez les Acadiens plus que chez tout autre peuple : rapprochement d'autant plus frappant que les unions sont plus rapprochées et se restreignent d'ordinaire au village qui les a vus naître. Sous ce rapport, le Ruisseau à l'Anguille est bien, individuellement, une petite république en communauté de biens et d'intérêts généraux, tant l'union des cœurs et des esprits y est resserrée par cet absolutisme qui naît d'une persistance à ne pas se répandre au dehors. Cependant malgré cette existence intime dans laquelle on se complait, ces bons villageois, dans leurs rapports avec leurs semblables, sont d'une urbanité franche, ouverte et généreuse ; mais personne ne songera à aller chercher épouse ailleurs, tant qu'il restera une belle disponible dans le village. C'est de règle. De même, le bien paternel restera irrévocablement aux mains de la famille, quelque appât que l'on puisse lui offrir pour l'en déposséder.

O heureuse simplicité de la vie obscure et retirée, loin du tumulte des grandes villes, telle que j'en ai joui durant mes deux années de séjour au Ruisseau à l'Anguille, au milieu de ces bons Acadiens, sans faste, sans luxe ; vivant dans une honnête aisance, du fruit de leur travail et de leur industrie ; contents du sort que la Providence leur a fait, et n'ayant d'autre ambition que de vivre et mourir avec les leurs, sur ce petit coin de terre en, face de l'océan ; car pour eux, la patrie c'est leur village, et leurs frères, l'humanité toute entière.

L.-H. TREMBLAY.

LE RETOUR

D'EDMUNDSTON A LA RIVIÈRE-DU-LOUP

Bou... ou... oum, bou... ou... oum, bou... ou... oum... Par trois longs cris stridents la puissante voix de la locomotive invite les voyageurs à se hâter et, comme un écho, celle un peu moins bruyante du conducteur lance dans les airs un triple *All aboard* retentissant.

Alors les passagers, dont je suis, s'engouffrent dans les boîtes roulantes qui doivent nous transporter et nous déposer, plus ou moins endommagés, ici et là, le long du chemin jusqu'à la Rivière-du-Loup qui doit être, pour moi, la première étape du voyage. Nous nous installons le plus commodément possible et... ding... dang... dong nous voilà en route.

Durant la première heure, personne ne songe à causer, étourdis que nous sommes par le cahotement incessant et le vacarme épouvantable des roues battant le rail. Mais, peu à peu, l'oreille s'habitue et chacun faisant un effort de gosier les conversations s'animent et dominant, par instants, tout ce tintamarre.

Comment, aussi, retenir son admiration en face des splendeurs qui se déroulent sous nos yeux ? La magnificence des paysages que nous traversons fait rêver de la Suisse et de l'Italie ceux qui n'ont pas visité ces pittoresques contrées et fait dire à ceux qui ont eu cet avantage : Nous n'avons rien à leur envier !

Sur un long parcours, nous allons entre une double chaîne de montagnes variant à chaque instant de formes et de couleur, et semblant sans cesse se fermer devant nous comme pour nous barrer le passage. Mais, à mesure que nous avançons vers elles, elles s'élargissent leur cercle et s'élargissent toujours.

Je les ai vues déjà, ces belles montagnes, mais c'était au printemps, elles venaient à peine de revêtir leurs toilettes de mousses et de jeunes feuilles aux tons pâles et transparents : combien plus belles je les trouve, maintenant, sous leurs riches parures d'automne, toutes de pourpre et de bronze. En certains endroits elles brillent sous les feux du soleil d'un éclat si vif, qu'on dirait que des anges en passant y ont frôlé le duvet de leurs ailes d'or.

Et au milieu de cette grande variété de nuances, la rivière Madawaska, comme une immense écharpe bleue, drapée ses plis capricieux ; s'éloignant, se rapprochant puis disparaissant pour reparaitre un peu plus loin.

Sur tout son parcours, la ligne du Témiscouata traverse un terrain très accidenté : c'est peut-être ce qui l'oblige à se tordre si souvent. De Conners à la Rivière-du-Loup, un espace relativement court, elle compte, dit-on, plus de cent soixante-quinze courbes. Je le crois sans peine, car les crochets qu'elle fait sont si brusques et si nombreux que, sans cesse, nous avons le soleil tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Toute à la poésie qui émane des lieux que nous parcourons, je n'avais pas songé aux choses matérielles de la vie. Aussi, jugez de mon inquiétude en percevant les premiers tiraillements de mon estomac qui crie famine. Il y a bien, à Notre-Dame, quelque chose comme un hôtel, mais plus je rêve au menu invariable bien connu, plus je sens croître ma mélancolie.

Mais voici que le train s'arrête, nous y sommes. Poussé par leur appétit, les voyageurs s'empressent de descendre. A mon tour je me lève et, dans un geste résigné, je fais un pas en avant... Mais, ma compagne de voyage, la charmante Mme L..., a surpris mon mouvement, elle m'arrête, tandis que le docteur, son mari, étale sous mes yeux le contenu d'un panier dont le souvenir m'émeut encore.

Aussitôt, la grimace de résignation que j'ébauchais déjà se change en un sourire reconnaissant et, égoïste dans mon bonheur d'avoir échappé à la cuisine de... Notre-Dame, je raille sans pitié les malheureux qui expient là leur imprévoyance.

Je dois, cependant, déclarer ici, pour être juste envers le propriétaire, qu'un des *dîneurs* nous raconta, au retour, le trépas héroïque d'un coq dont le sacrifice a largement contribué à rehausser, dans l'esprit d'un petit nombre—les privilégiés—la réputation de l'établissement.

Les excellents pâtés au mouton et toutes les friandises que le gai docteur tirait si lestement du précieux panier, m'ayant remis en belle humeur, je comprends mieux maintenant le charme de ces beautés incomparables dont je crois saisir toutes les nuances.

Tout d'un coup, l'horizon s'élargit et le lac Témiscouata, long de vingt sept milles, apparaît comme une immense mer d'azur. Pas une ride n'agite sa surface et dans ses flots

transparents on peut suivre le jeu des nuages qui s'y reflètent.

Ici les yeux des pêcheurs qui se trouvent à bord brillent de convoitise ; chacun vante ses exploits et tous, à les entendre, ont fait là des pêches fabuleuses.

Ma rêverie, à moi, suit un tout autre cours ; pendant qu'autour de moi on parle de truites énormes, etc., ma pensée s'en va vers ceux que j'ai laissés et mon âme se partage entre l'impatience et la joie du retour et les regrets du départ. Alors, à ce combat intime, sentant ma paupière s'humecter je ferme les yeux et feins de dormir. C'est ainsi que s'effectue la dernière partie du voyage.

Enfin, après de longues heures, car nous allons à un petit train de quinze milles à l'heure, nous arrivons à la Rivière-du-Loup. Nous avons bien les côtes un peu meurtries, mais nous avons plein la tête d'idéal et de poésie : c'est là, je crois, une compensation qui en vaut bien la peine.

Une petite soirée intime chez des amis, une bonne nuit à l'hôtel et, demain, nous reprendrons notre course.

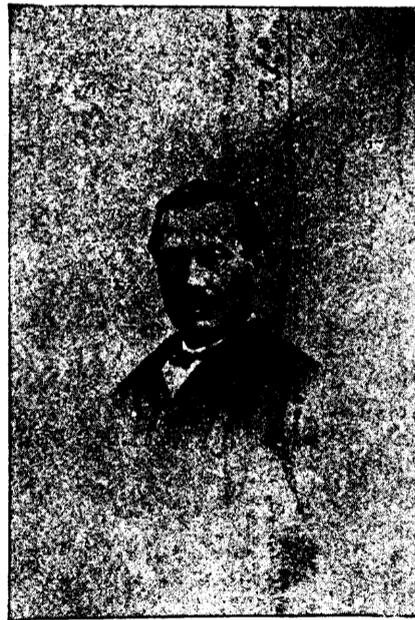
Aimée Patrie

L'HONORABLE JUGE FOURNIER

C'est à Saint-François de la Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, en 1823, qu'est né l'honorable juge Téléphore Fournier, qui vient de résigner son siège à la Cour Suprême du Canada pour prendre un repos bien mérité.

Après de brillantes études au collège de Nicolet, il étudia le droit et entra au barreau en 1846.

En 1863, il était fait conseiller de la Reine.



Quelques années plus tard, il était élu bâtonnier du barreau de la province de Québec.

Député de Bellechasse en 1870, en 1872 et en 1874, il fit partie de l'administration MacKenzie successivement en qualité de ministre du revenu de l'intérieur, de la justice et des postes.

C'est en 1875 que l'honorable M. Fournier fut nommé juge puisné de la Cour Suprême du Canada.— P.-G. R.

Le cœur de l'homme est un abîme de souffrances dont la profondeur n'a jamais été sondée et ne le sera jamais.—GEORGE SAND.



LA REINE DE MADAGASCAR

A BATONS ROMPUS

Arthur Buies, qui ne lanterne jamais quand il s'agit d'écrire de bonnes et belles choses, vient de publier, dans la *Revue Nationale*, une chronique dont l'un des passages a quelque peu surpris bien des personnes.

D'abord, lui qui manie la plume avec un talent réellement ambidextre, il semble hésiter comme s'il n'était pas sûr du terrain et compte avant de commencer : un !... deux !... trois !... tout comme des enfants qui entreprennent une course, ou mieux, comme une recrue à laquelle on apprend à faire l'exercice. Enfin, voilà Buies parti, je devrais dire emballé, car, comme je le disais dans mon dernier article, on s'engage généralement trop vite, chez nous, de tout ce qui porte l'étiquette française.

Ceci dit à propos des éloges un peu forcés qu'il décerne à Jean Badreux, chroniqueur que je lis toujours avec intérêt, mais froideur, lequel, entre parenthèse, a dû rire sous cape de l'encens qu'Arthur lui brûle sous le nez. D'après Buies, il ne connaît personne dans les deux hémisphères capable de tailler une chronique quotidienne comme Jean Badreux, lequel a aussi relevé le niveau de notre journalisme, etc.

Pour une tuile, c'est une tuile à défoncer la boîte crânienne la plus solide, et à laquelle, celle de Maupassant, qu'il jette dans les jambes de Jean Badreux, n'aurait pu résister, tant il

est vrai que l'encens ne convient qu'aux dieux.

Léo Lespès, le petit sergent major, le petit chroniqueur du *Petit Journal*, lequel a écrit quotidiennement pendant nombre d'années quatre colonnes d'imprimés, a dû tressaillir de jalousie dans sa tombe ; son successeur doit se ronger les pouces de rage ; Cassagnac doit préparer sa bonne lame de Tolède ; Pierre Véron, Drumont, Séverine et mille autres doivent avoir brisé leur plume de dépit. Voilà pour les chroniqueurs enfoncés par Jean Badreux. Tant qu'au journalisme du pays, dont le niveau avait besoin d'être relevé, je ne sais ce qu'en pensent dans leurs tombes Provancher, Chauveau, Mousseau, Tassé pour ne parler que de ceux là ; mais je pense bien que Tarte, Dansereau, David, Sulte, Faucher, Fréchette, Joncas et tant d'autres ont dû chanter en lisant ces lignes de Buies :

Allume ta lanterne, etc.

Pour moi, je n'y vois qu'un retour de compliments, tout comme pour un dîner retourné, car Jean Badreux ayant complimenté Buies dans le *Monde*, Buies, dans la *Revue Nationale*, a retourné la monnaie de la pièce.

* * *

Puisque j'y suis, je vais continuer par d'autres journaux.

Dans son dernier numéro, le *Réveil* fait une description comparative entre le décorum des

tribunaux français et ceux du Canada. Parlant de la formation et du rôle du jury français, il dit que s'il y a égalité dans les voix, c'est-à-dire, six pour et six contre, l'accusé bénéficie du doute : il est libre. Je ne sais si je me trompe, mais je crois qu'en pareil cas, comme il faut une majorité d'un côté ou de l'autre, la loi autorise le président des assises à ajouter sa voix dans l'un des plateaux de la justice.

Ce qui m'a surtout surpris dans la description du *Réveil*, c'est qu'il a omis un point important, qui pourrait faire passer les Français pour des iconoclastes.

Il ne parle point du crucifix qui est au fond de la salle, au-dessus de la tête des juges, pour les inspirer, ainsi que les jurés, devant lequel les témoins prêtent serment, et qui semble tendre ses bras à l'accusé...

Oh ! la présence de cette sublime et sainte victime, Elle aussi assassinée par l'humanité à laquelle elle tend ses bras grands ouverts, a quelque chose de trop consolant pour que nous ne la saluions pas avec crainte et respect, quand l'occasion s'en présente. Nous, nous le faisons pour nous et pour que le journal cité ait un bon *réveil*.

* * *

Dans son charmant *Coin du Feu*, qui réchauffe si bien les esprits et les intelligences, Mme Dandurand entre en campagne contre "l'alcoolisme."

L'idée est certainement bonne, humanitaire, philanthropique, mais je ne crois pas que l'ennemi réel soit dans l'alcool pur, mais bien dans ses sophistications, tout comme dans l'absinthe, ce n'est pas l'alcool qui tue, mais bien ses adjuvants, ce qui a fait dire à Eugène Manuel :

L'absinthe ! Ce poison couleur vert de gris,
Qui rend idiot sans jamais qu'on soit gris.

En effet, oui, j'ai la certitude que c'est l'alcool frelaté, sophistiqué, empoisonné, qu'il faut combattre, de même que tous les autres produits qu'on falsifie aujourd'hui sur une grande échelle. Ainsi, de même qu'on voit des microbes partout, on doit aussi voir des poisons partout.

Parfums, poudres, cosmétiques pour toilette : poison ! Viandes préparées, pâtisseries engageantes, glaces, crèmes, bonbons colorés : poison ! poison !... Articles de toilette : gants, cravates, chaussettes, colifichets de toutes couleurs qui déteignent sur la peau pour empoisonner le sang ; bijoux en cuivre vendus pour de l'or : poison ! poison ! poison !...

Vous voyez donc bien que c'est la contre-façon, la fraude qu'il faut poursuivre, combattre, et non la *vraie étoffe du pays*, cette flanelle canadienne interne qui rend nos bons vieux si gais, si forts, si joyeux, si sains de corps et... d'esprit.

Du reste, et grâce au traité de commerce, la pureté des produits français venant s'unir à la pureté des mœurs canadiennes, l'alcool sera enterré aux sons du gai refrain :

Bonum vivum latificat cor hominum.

* * *

Je ne voudrais certainement pas me mettre le beau sexe à dos, mais je dois avouer franchement que j'ai horreur de l'émancipation de la femme, telle que préconisée par la spirituelle *chroniqueuse* de la *Patrie*. Tout en regrettant de n'être pas d'accord sur ce point avec mon sympathique *confrère* François, il me permettra de lui dire, pour le présent, une histoire.

Un jour, trois femmes se présentèrent pour être admises au Paradis.

—Illustre monseigneur saint Pierre, dit la

première qui était une jeune épouse morte sans enfants. Je désirerais bien avoir une place dans votre Paradis.

—Fort bien, Madame, et qu'avez-vous fait pour obtenir cette faveur ?

—J'ai beaucoup aimé et...

—C'est bien, dit saint Pierre, qui ne la laissa pas achever. Attendez dans ce vestibule.

—Révérend saint Pierre, dit la deuxième qui était une sœur, je voudrais bien obtenir une modeste place dans votre Paradis.

—Et qu'avez-vous fait pour cela, ma chère sœur ?

—J'ai prié, soigné les malades.

—Ce n'est pas mal, dit saint Pierre, mais comme j'ai beaucoup de clients aujourd'hui, veuillez entrer un instant dans cet oratoire.

Une troisième femme entra.

—Monsieur saint Pierre, lui dit-elle à brûle-pourpoint, je voudrais bien me reposer chez vous.

—C'est bien, brave femme, mais qu'avez-vous fait pour cela ?

—Ah ! dit-elle, vous êtes curieux comme le curé de par chez nous. Voici : j'ai eu douze enfants légitimes, je les ai élevés en bons catholiques, en braves citoyens... et...

Saint Pierre l'interrompt et, appelant :

—Jean-Baptiste, dit-il, prend soin de cette brave femme qui vient de ton pays, et donne lui une première place.

Saint Jean plaça la bonne femme aux fauteuils d'orchestre, et saint Patrice plaça les deux autres dans le *pitt*.

* * *

Dernier écho de la Kermesse, entendu à la porte d'entrée.

Une petite fille.—Qu'est-ce que c'est tout ce monde là ?

Un petit garçon.—C'est des belles, grandes, riches dames qui jouent aux petites sœurs des pauvres...

Anton P. Labat

MGR LOUIS-NAZAIRE BÉGIN

(Voir gravure)

Mgr Louis-Nazaire Bégin est né à Notre-Dame de Lévis, le 10 janvier 1840. Il fit son cours d'études au petit-séminaire de Québec. Après une année de théologie au grand-séminaire de la même ville, il fut envoyé à Rome pour continuer ses études théologiques, et il y prit ses degrés jusqu'au doctorat inclusivement. Ordonné prêtre à Rome, en 1865, il visita l'Europe et l'Asie et ne revint au Canada qu'en juillet 1868.

A son arrivée, il fut nommé professeur de théologie à l'Université Laval. Il occupa, tout en continuant à enseigner la théologie, plusieurs charges importantes au séminaire de Québec : il fut successivement directeur du petit-séminaire, préfet des études et directeur du grand-séminaire.

En 1884, Mgr Bégin fut nommé principal de l'école normale Laval de Québec.

Quatre années plus tard, en 1888, il succédait à Mgr Dominique Racine sur le siège épiscopal de Chicoutimi.

C'est le 22 décembre 1891 que Mgr Bégin fut créé archevêque de Cyrène, et co-adjuteur du cardinal Taschereau, archevêque de Québec. Il est administrateur de l'archi-diocèse de Québec depuis le 3 septembre 1893.

Mgr Bégin a publié plusieurs ouvrages théologiques et pédagogiques.

LA REINE DE MADAGASCAR

(Voir gravure)

La reine de Madagascar, Ranavalo III, est âgée de trente-trois ans. Elle est née en 1862.

La dynastie d'Andrianamponiamerina et de Radama est, selon les biographes dignes de foi, représentée par cette Majesté à laquelle la France vient de faire la guerre et qu'on nomme dans son pays Ranavalona Manjaka III Mpanjaka ny malagasy, selon le protocole malgache, qui appartient à la caste des Zanakandrina.

L'ennemie de la France ne devait pas régner. Le trône sur lequel elle est assise appartenait de droit à sa sœur aînée qui porte également un adorable nom, la princesse Rasin-dronoro.

Malheureusement, la jeune Rasin-dronoro avait un faible pour la boisson, et dans une... crise, son futur sceptre s'échappa de sa main un peu tremblante.

C'est à cette intempérance de sa sœur que la reine actuelle doit d'avoir épousé son premier ministre, un ambitieux et homme d'Etat sans valeur, qui lui témoigne en public une déférence exagérée, mais dont elle n'est en réalité que le docile instrument, car elle ne possède aucune autorité.

C'est le prince époux qui, en réalité, est cause de l'expédition actuelle.

Petite, le teint noir, les traits énergiques et durs, elle ne manque cependant, paraît-il, ni de grâce ni de distinction. Intelligente, dit-on, comme tous les Hovas, elle a été instruite par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny ; mais si Paris valait bien une messe, pour elle, la messe

ne valait pas un trône, car, sous l'influence du parti anglo-hova, elle embrassa le protestantisme, religion d'Etat qui fit d'elle le chef spirituel de Madagascar.

Il est vrai que cette qualité n'ajoute rien à sa puissance, car les Malgaches attachent peu d'importance aux croyances des blancs et préfèrent s'en rapporter aux augures que rendent leurs oracles dans le palais d'argent.

Confinée dans son palais de Masoandra situé dans l'enceinte du *Manjakamiadama* (grand palais de la reine), Ranavalo III passe ses journées avec les princesses et ses dames d'honneur à causer chiffons et à essayer des toilettes en mâchant du bétel.

Elle aime aussi à jouer au lot et aux dames.

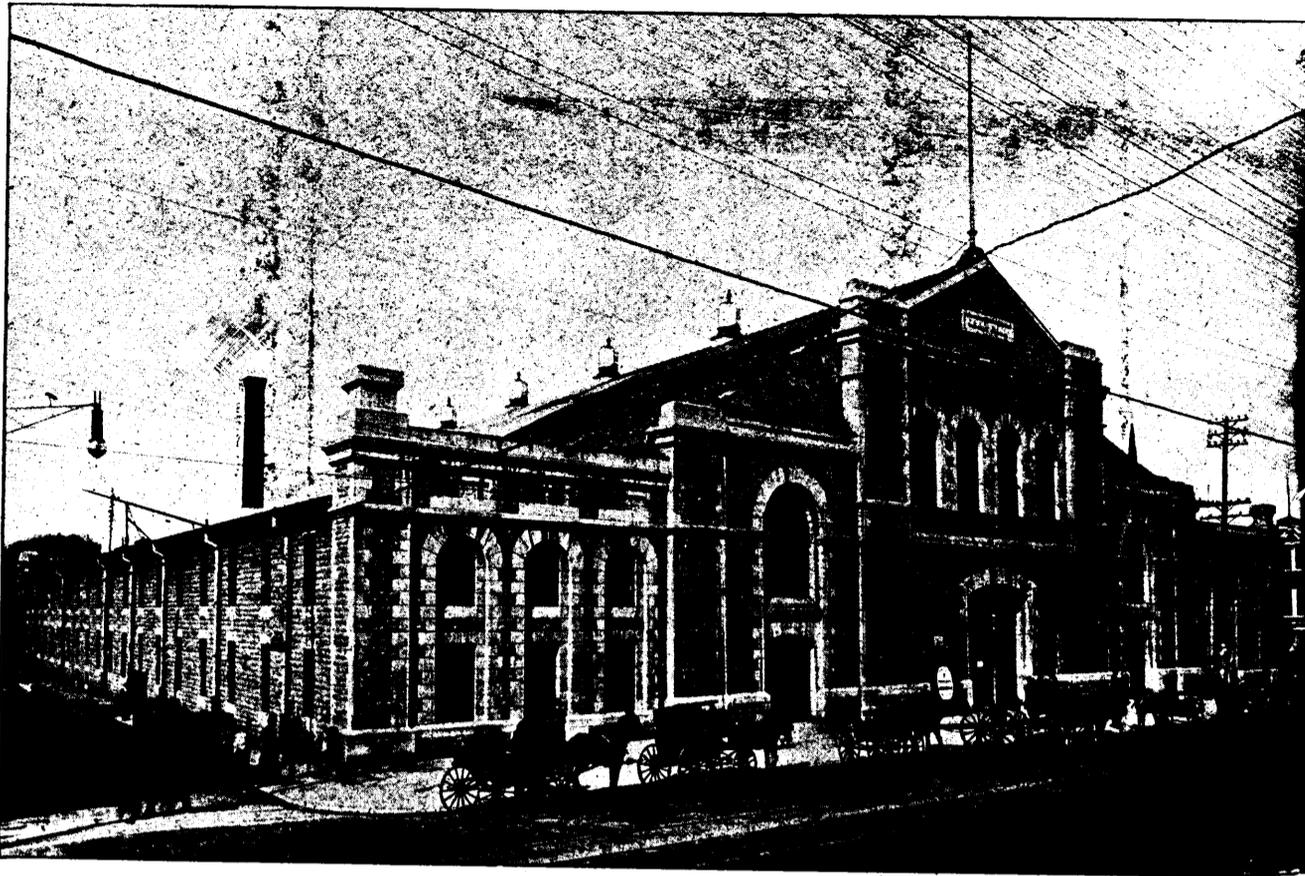
Il y a quelques années, elle admit dans son intimité une Française avec laquelle elle trouvait plaisir à s'entretenir de Paris, au moyen d'un interprète. Elle lui empruntait fréquemment sa femme de chambre pour sa coiffure et ses arrangements de robes. Le parti anglo-hova s'émut d'une influence française possible et fit remplacer notre compatriote par les deux filles du missionnaire photographe Parrett, connu pour sa gallophobie.

En Chine, pour 150 francs environ, une troupe de trente comédiens, fournissant eux-mêmes leurs superbes costumes, joue, quarante-huit heures durant, tout ce qu'on veut en fait de drame, de comédies et de vaudevilles.

Voilà qui peut faire réfléchir les étoiles françaises mécontentes de leurs appointements fabuleux.



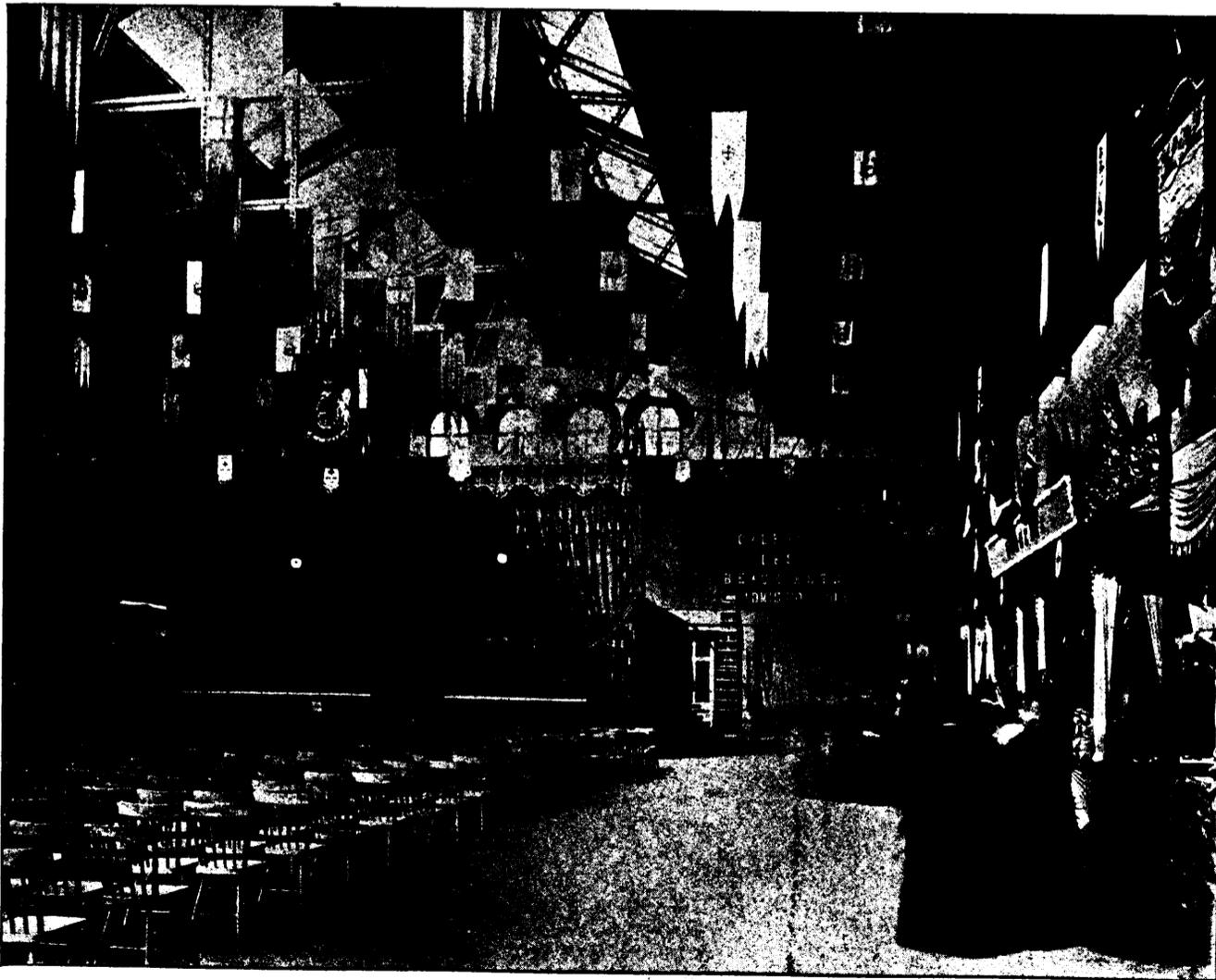
AUTOMNE.—Dessin et composition de Edmond-J. Massicotte



VUE EXTÉRIEURE DE LA SALLE D'EXERCICES



TENTE DES DÉSÉUSES DE BONNI

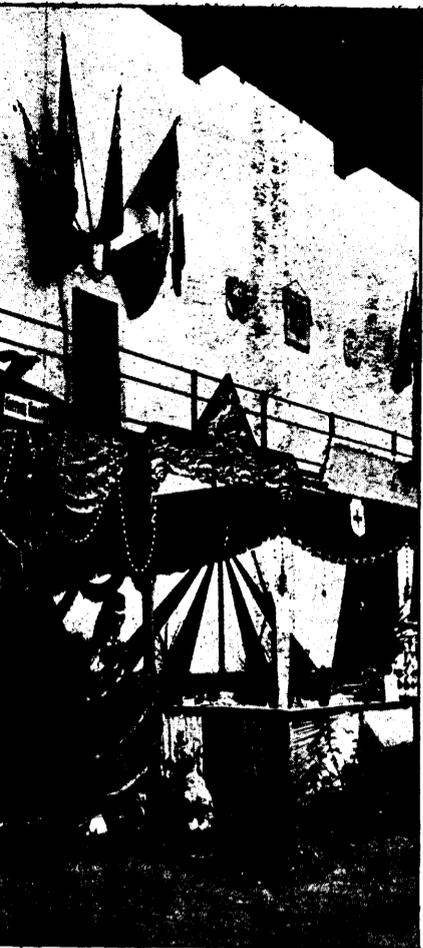


VUE D'ENSEMBLE, MONTRANT LA SCÈNE



LE PAVILLON DES FLEURS

MONTREAL.—LA GRANDE KERMESSE DE L'HOTEL



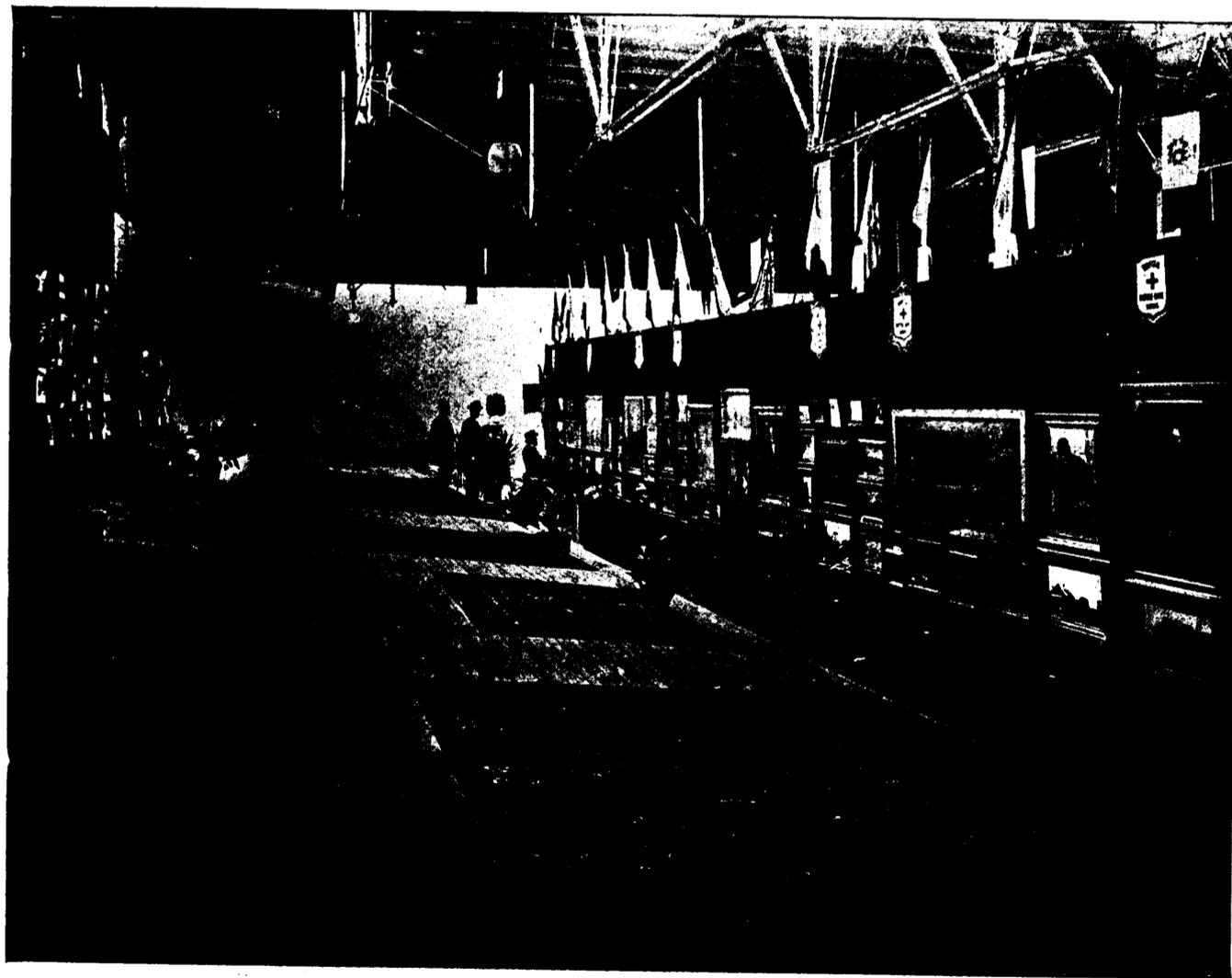
DES DE BONNE FORTUNE



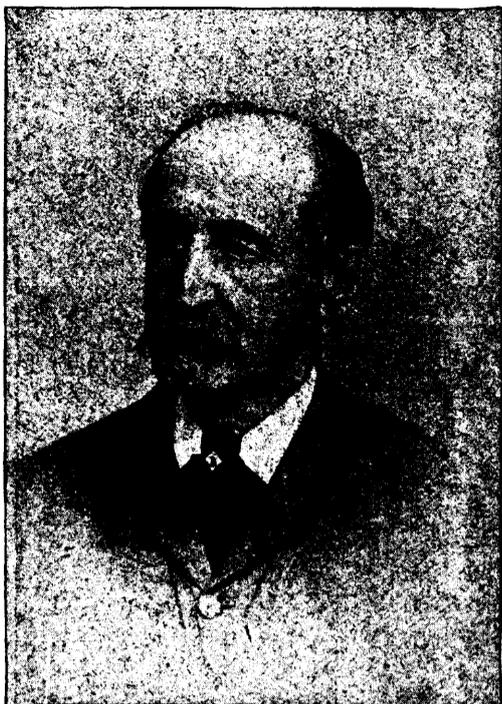
VUE D'ENSEMBLE, PRISE DU COTÉ DROIT



ON DES FLEURS



GALERIE DES BEAUX-ARTS



M. L.-H. TREMBLAY

JOURNALISTE ET COLLABORATEUR DU "MONDE ILLUSTRÉ"

M. Tremblay, dont nous reproduisons une photographie cette semaine, est l'écrivain que les lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ connaissent déjà par ses intéressants écrits sur l'histoire contemporaine des Acadiens et ses contributions dans la presse généralement.

Né à Québec, en 1834, M. Tremblay fit une partie de son cours classique au Séminaire de cette ville, et alla plus tard compléter à Nicolet.

Doué d'une imagination, vive maniant bien tous les sujets, M. Tremblay se livra de bonne heure au journalisme, dont il a fait sa carrière, au pays d'Évangéline, puis dernièrement en son pays natal.

L'AUTOMNE

(Voir gravure)

Elle est rêveuse, la belle jeune fille, en voyant se faner, comme ses illusions premières, toutes les beautés de la saison charmante, aux délices de laquelle elle a peine à renoncer. Elle songe : tous ces bonheurs envolés vont-ils jamais revenir ? Sont-elles donc si fugitives, les exquises joies dont s'illumine la vie à son aurore ?

L'artiste a bien su lui donner l'expression véritable de ce sentiment, pendant que son œil alanguiné contemple la nature qui se dépare, et que l'Amour espiègle fait crépiter, aux pieds de la belle, un feu de feuilles mortes.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs amateurs ce joli coup de crayon nouveau de notre jeune compatriote, dont le talent s'affirme de plus en plus, M. Ed.-J. Massicotte.

UN MOYEN COMME UN AUTRE

—Il y avait une fois un oncle et un neveu...
—Lequel qu'était l'oncle ?
—Comment, lequel ? C'était le plus gros, parbleu !
—C'est donc gros, les oncles ?
—Souvent.
—Pourtant, mon oncle Henri n'est pas gros.
—Ton oncle Henri n'est pas gros parce qu'il est artiste.
—C'est donc pas gros, les artistes ?

—Tu m'embêtes... Si tu m'interromps tout le temps, je ne pourrai pas continuer mon histoire.

—Je ne vais plus t'interrompre, va !
—Il y avait une fois un oncle et un neveu. L'oncle était très riche, très riche.

—Combien qu'il avait d'argent ?
—Dix-sept cent milliards de rente, et puis des maisons, des voitures, des campagnes...

—Et des chevaux ?
—Parbleu ! puisqu'il avait des voitures.
—Des bateaux... Est-ce qu'il avait des bateaux ?

—Oui, quatorze.
—A vapeur !
—Il y en avait trois à vapeur, les autres étaient à voile

—Et son neveu, est-ce qu'il allait sur les bateaux.

—Fiche-moi la paix ! Tu m'empêches de te raconter l'histoire.

—Raconte-la, va, je ne vais plus t'empêcher !
—Le neveu, lui n'avait pas le sou, et ça l'embêtait énormément.

—Pourquoi que son oncle lui en donnait pas ?

—Parce que son oncle était un vieil avare qui aimait mieux garder tout son argent pour lui. Seulement, comme le neveu était le seul héritier du bonhomme.

—Qu'est ce que c'est "héritier" ?
—Ce sont des gens qui vous prennent votre argent, vos meubles, tout ce que vous avez, quand vous êtes mort...

—Alors, pourquoi qu'il ne tuait pas son oncle, le neveu ?

—Eh bien ! tu es joli, toi ! Il ne tuait pas son oncle parce qu'il ne faut pas tuer son oncle, dans aucune circonstance, même pour en hériter.

—Pourquoi qu'il ne faut pas tuer son oncle ?
—A cause des gendarmes.

—Mais si les gendarmes ne le savent pas ?
—Les gendarmes le savent toujours, le concierge va les prévenir. Et puis, du reste, tu vas voir que le neveu a été plus malin que ça.

Il avait remarqué que son oncle, après chaque repas était rouge...
—Peut-être qu'il était saoul.

—Non, c'était son tempérament comme ça. Il était apoplectique.

—Qu'est ce que c'est, "apoplectique" ?

—Apoplectique... Ce sont des gens qui ont le sang à la tête et qui peuvent mourir d'une forte émotion...

—Moi, je suis-t'y apoplectique ?
—Non, et tu ne le seras jamais. Tu n'as pas une nature à ça. Alors le neveu avait remarqué que surtout les grandes rigolades rendaient son oncle malade, et même une fois il avait failli mourir à la suite d'un éclat de rire trop prononcé.

—Ça fait donc mourir, de rire ?
—Oui, quand on est apoplectique... Un beau jour, voilà le neveu qui arrive chez son oncle juste au moment où il sortait de table. Jamais il n'avait si bien diné. Il était rouge comme un coq et soufflait comme un phoque...

—Comme les phoques du jardin d'acclimatation ?
—Ce ne sont pas des phoques d'abord, ce sont des otaries. Le neveu se dit : "Voilà le bon moment !" Et il se met à raconter une histoire drôle, drôle...

—Raconte-la-moi, dis ?
—Attends un instant, je vais te la dire à la fin... L'oncle écoutait l'histoire, et il riait, il riait à se tordre, si bien qu'il était mort de rire avant que l'histoire fût complètement terminée.

—Quelle histoire donc qu'il lui a racontée ?
—Attends une minute... Alors, quand l'oncle a été mort, on l'a enterré, et le neveu a hérité.

—Il a pris aussi les bateaux ?
—Il a tout pris, puisqu'il était seul héritier.
—Mais quelle histoire qu'il avait racontée à son oncle ?

—Eh bien !... celle que je viens de te raconter.

—Laquelle ?
—Celle de l'oncle et du neveu.
—Fumiste, va !
—Et toi, donc !

ALPHONSE ALLAIS.

PRIMES DU MOIS DE SEPTEMBRE

LISTE DES RÉCLAMANTS

Montréal.—Mlle Emilia Blanchard, 125, rue Chatham ; Ernest Scheffelsers, 631 A, rue Dorchester ; Bénonie Nantel, 13, Place Jacques-Cartier ; Auguste Forgues, 243, rue Sanguinet ; A. E. Montmarquet, 338, rue Saint-Patrick ; E. Rivet, 765, rue Demontigny ; Joseph Polletier, 206, rue Plessis ; Joseph Casaubon, 107, rue Beaudry ; Dame veuve F. X. Thibault, 160, rue Wolfe ; Georges Provencher, 405, avenue de l'Hôtel-de-Ville ; Louis Saint-Jean, 843, rue Sanguinet.

Mile-End, Montréal.—Mme Charles Gagnon, 449, rue St-Laurent.

Saint-Henri de Montréal.—Albert Bissonnette, 109, rue Saint-Philippe ; Mme A. Piché, 1083, rue Saint-Antoine.

Sainte-Cunégonde.—H. LeBer, 190, rue Quesnel.

Québec.—Thomas D. Caron, 20, rue St-Jacques, St-Roch ; Joseph Poitras, 783, rue Richelieu ; Mlle Marie Morin, 57, rue du Pont, St-Roch ; Mme Joseph Clavet, 8, rue Ste-Catherine, St-Sauveur.

Louiseville.—Eugène Vadebonœur.

Lawrence, Mass.—Felix Poisson.

Woonsocket, R.I.—Raymond Préfontaine, 3, Market Square.
Fall River, Mass.—F. A. Forest, 190, South Maine Street.

NOUVELLES A LA MAIN

Nos bons hôteliers :
—Comment se fait-il que vous vendiez votre vin rouge plus cher que le blanc ?
—C'est tout naturel ! Pensez-vous donc qu'on me donne la couleur pour rien ?

Petit dialogue :
—Vous savez que Guibollard fait une fin.
—Ah bah !
—Oui ! une fille charmante, riche et... la belle-mère est muette.

Les enfants fin-de-siècle :
La fillette (douze ans).—Voyons, Louis, marche donc près de moi, pourquoi te tiens-tu sans cesse sur le bord du trottoir ?

Louis (treize ans).—Parce que je ne veux pas être à tes côtés.

La fillette.—Tu as tort. On va nous prendre pour des gens mariés, si, dans la rue nous marchons loin l'un de l'autre.

Chalopin arrive dans un hameau de pêcheurs, au bord de l'océan.

Il aperçoit un jeune homme élégant, un citadin sans doute, en train de remplir une bouteille d'eau de mer.

—Qué que vous en voulez faire donc, d'c'te bouteille ?
—C'est pour l'emporter à la ville.

—Alors, faut la remplir qu'à moitié ; quand la mer montera al déborderait,
Docile, le jeune homme obéit.

Souvenir de l'inauguration du monument Chénier, magnifiques gravures donnant une vue du monument et des membres du comité d'initiative. Impression de luxe, grand format. Tirage limité. Hâtez-vous de l'acheter. Prix : 10c. G.-A. et W. Dumont, libraires, 1826, rue Sainte-Catherine.

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

DEUXIÈME PARTIE

ROSE ET MARIE-BLANCHE

Des rides profondes creusaient maintenant son front et ses joues, ses cheveux toujours épais devenaient presque blancs et son corps robuste s'était singulièrement amaigri.

Il commençait à ne plus espérer.

En 1888, époque de sa libération, il aurait quarante-huit ans, mais les années de bagne comptent triple, il serait usé, fini, bon à rien.

Et alors, pensant à cela, il se disait avec une profonde amertume :

— Mieux vaudrait rester à *la Nouvelle* et mourir ici que de retourner en France. Qu'irais-je y faire ? Placé sous la surveillance de la police, on me désignera comme lieu de résidence un pays où je ne connaîtrai rien ni personne, et où le travail me manquera peut-être. L'argent que j'ai laissé là-bas à Champigny, enfoui dans le jardin de Palmyre avec les reconnaissances signées par Gilbert Rollin, pourrait me servir, il est vrai, mais il faudrait me mettre en rupture de ban pour aller le chercher. . . .

« Le chercher !

« Et après ?

« Si je le trouve, les quatorze mille francs en billets de banque seront bien vite mangés. . . . Quant à réclamer quelque chose à Gilbert Rollin, après dix-sept ans, on pourrait le faire, certes, mais non sans danger ! Et puis qui sait si je trouverai tout cela ? Qui sait si la maison de Palmyre existe encore ? C'était une bicoque. On l'aura démolie peut-être pour construire sur son emplacement, et ma fortune, cette fortune grâce à laquelle j'aurais pu vivre si heureux, restera éternellement enfouie sous la terre !

Après ces réflexions qui manquaient de gaieté si elles ne manquaient de justesse, et qui dénotaient bien un découragement absolu, Duplat tonnait contre son ancien protecteur Merlin qu'il accusait, bien à tort, nous le savons, de l'avoir dénoncé et fait arrêter.

Des crises de colère venaient alors remonter un peu son moral abattu.

— Ah ! s'il vivait encore, celui-là ! pensait-il avec un débordement de haine, je serais heureux de lui faire payer toutes les souffrances que j'ai endurées et dont il est cause. Et, foi de Servais Duplat, il faudrait qu'il les paye avec les intérêts !

Puis, après ces instants de révolte, il retombait dans ses idées de découragement, et l'ennui le minait.

Les travaux du port duraient depuis près de trois ans.

Duplat n'avait plus que treize mois de bagne à tirer.

Il s'en fallut de bien peu que la mort vint le gracier du reste de sa peine.

En faisant enlever par les hommes sous ses ordres les échafaudages du phare dont la réfection était terminée, un éboulement se produisit et il tomba enseveli sous des pièces de bois.

On le dégagea difficilement.

C'est à peine s'il donnait signe de vie.

Il avait la tête fendue et le bras droit cassé.

On le porta presque mourant à l'hôpital de Nouméa dont la surveillance était confiée aux sœurs de Cluny ayant pour auxiliaires infirmiers des condamnés à des peines ne s'élevant pas à plus de cinq années.

Servais fut placé dans la salle Sainte-Cécile réservée aux blessés.

La sœur Luce en dirigeait le service avec quatre infirmiers transportés, dociles à ses moindres ordres, car elle savait se faire aimer et respecter par tous ceux qui l'approchaient et que, pour la plupart, elle avait soignés avec dévouement.

Elle possédait des notions assez étendues de médecine et de chirurgie, et surtout une grande expérience.

Ce fut elle qui fit les premiers pansements à Duplat, en attendant l'arrivée du chirurgien en chef que l'on s'était empressé d'aller prévenir.

Le chirurgien arriva et déclara les blessures très graves.

Il craignait d'être obligé de recourir à l'amputation du bras cassé. Néanmoins il ne voulut pas prendre séance tenant une décision de cette importance et il fit des recommandations expresses pour qu'on entourât de soins le forçat, espérant ainsi lui éviter la mutilation.

Le sol de la Nouvelle-Calédonie est salubre et les fièvres épidémiques y sont rares, mais l'excessive chaleur du climat rend difficile la guérison des blessures.

Duplat le sava. Bien, aussi, quand il rentra en possession de lui-même et qu'il lui fut possible de penser, de réfléchir, il se dit qu'il était à peu près perdu et entra dans un véritable désespoir.

La sœur Luce le remonta de son mieux et l'exhorta au calme, à la patience, lui affirmant qu'il s'alarmait à tort et que rien, dans son état, n'était désespéré.

L'ex-capitaine de fédérés, en voyant la mort de si près, se sentait pris d'une rage de vivre.

Il écouta avidement les bonnes paroles de la religieuse et il se reprit à espérer.

Parmi les infirmiers qui servaient d'auxiliaires à sœur Luce se trouvait un beau garçon de vingt-cinq ans nommé Gaston Depréty.

Condamné à cinq ans de travaux forcés pour faux, Depréty, en arrivant à la Nouvelle-Calédonie, avait un dossier auquel se trouvaient annexées des notes le recommandant à la bienveillance du directeur de la colonie pénitentiaire.

On le plaça immédiatement dans un service exceptionnel, réservé d'habitude aux forçats ayant mérité par une conduite exemplaire cette faveur dont l'administration ne se montrait point prodigue.

Issu d'une famille très honorable du département de Seine-et-Marne où son père, ancien capitaine de cavalerie, vivait modestement de sa pension de retraite, c'est à des influences puissantes pesant sur les membres du jury que Gaston Depréty dut d'obtenir des circonstances atténuantes à la cour d'assises de Melun, et d'être condamné seulement au minimum de la peine encourue par lui.

Dieu sait cependant que le jeune homme méritait peu la pitié des jurés et l'indulgence du tribunal.

Grâce aux sacrifices que son père s'était imposés, il avait fait son droit à Paris.

A vingt ans il était licencié.

Mais, tout en étudiant il avait subi les pires fièvres de la grande ville, si dangereuses pour certaines natures facilement dévoyées, accessibles à toutes les capitulations de conscience.

Son droit achevé il revint au pays natal et entra dans l'étude d'un avoué, ami de son père.

Doué d'une intelligence rare et d'une merveilleuse facilité de travail, Gaston Depréty s'acquittait consciencieusement et d'une façon brillante de sa tâche quotidienne, mais il consacrait la plupart de ses nuits à des plaisirs que l'extrême médiocrité de ses ressources devait lui interdire.

Il était joueur et libertin, malheureux au jeu et très apprécié des femmes galantes.

C'est pour se montrer prodigue avec les drôlesses, et pour tenter de gros coups au lansquenet et au baccara qu'il avait commis des faux très nombreux, représentant des sommes importantes.

Il ne méritait donc personnellement aucun intérêt, mais nombre de gens haut placés avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher la honte du fils de rejaillir sur le nom si honorable et si honoré du capitaine Depréty, ce à quoi ils n'avaient réussi qu'à moitié.

La condamnation prononcée, le vieux soldat jura qu'il ne verrait jamais l'enfant qui venait de le déshonorer, et la mère de Gaston mourut, tuée par la douleur.

Ce qui n'empêcha point les protecteurs du jeune homme de joindre à son dossier les recommandations dont nous avons constaté l'effet.

Aucun remords n'accompagna Gaston Depréty à la Nouvelle-Calédonie, aucun regret même, sauf celui d'avoir été assez maladroit pour se laisser prendre.

— Cinq années de bagne, se disait-il avec cynisme, c'est une station balnéaire qui referra ma santé compromise par trop de nuits partagées entre les fièvres du jeu et celles de l'amour. . . . je serai libéré à vingt-six ans ! C'est la fleur de l'âge ! A moi la vie alors avec toute la fougue de la jeunesse, et en plus, l'expérience qui m'empêchera de faire des bêtises ! . . . C'est à Paris que j'irai tout droit en quittant Nouméa !

Comment irait-il à Paris ?

Comment pourrait-il s'y créer des ressources immédiates ?

Il se posait souvent cette question, mais vivant depuis quatre années au milieu de forçats, qui par le récit de leurs prouesses exaltaient son imagination, il puisait dans leurs entretiens des leçons qu'il comptait bien mettre à profit plus tard.

—La société se compose de deux classes bien distinctes, pensait-il, les exploités et les exploités. Pour être exploité il faut être bête et riche. Je ne suis ni l'un ni l'autre, je serai donc exploitateur !...

D'un gaillard de cette trempe on devait tout attendre et tout craindre.

Il dissimulait d'ailleurs ses vrais sentiments avec une stupéfiante hypocrisie, il se montrait soumis entre tous les infirmiers, aux moindres volontés de sœur Luce, et il faisait preuve d'une douceur et d'une prévenance attendrissantes avec les malades confiés à ses soins.

XII

Lorsque Duplat entra à l'hôpital et fut placé dans la salle Sainte-Cécile, où Depréty faisait partie du personnel de surveillance, celui-ci n'avait plus que six mois à passer avant l'expiration de sa peine.

Le chirurgien en chef, qui s'était parfaitement rendu compte de ses aptitudes, le chargea de s'occuper d'une façon spéciale du forçat blessé dont le cas particulier au point de vue de la science, l'intéressait beaucoup.

L'ex-capitaine de la Commune, dès qu'il put ressaisir sa pensée, se dit qu'il trouvait chez Depréty un dévouement sans bornes, et ce fut grâce à ses soins qu'il devint possible de ne point pratiquer l'amputation, jugée inévitable d'abord.

Depréty devint son ami et lui inspira une très profonde et très sincère gratitude.

—C'est toi qui m'as sauvé... murmurait-il en serrant les mains de l'infirmier, je voudrais pouvoir te prouver toute ma reconnaissance....

Depréty rendait la pression de mains avec un bon sourire, mais en se disant mentalement :

—Ta reconnaissance, mon bonhomme, il faudra bien que tu me la prouves, et tu me la prouveras *malgré toi* ! En ce monde, rien pour rien ! c'est ma devise !...

Les deux mots que nous venons de reproduire en les soulignant : *Malgré toi* ! avaient un sens mystérieux.

Depréty se rappelait toutes les phases du délire par lesquelles avait passé Servais Duplat pendant les premiers jours de son entrée à l'hôpital, quand une fièvre ardente brûlait son sang.

L'ex-communard, en proie à cette fièvre, avait parlé beaucoup, sans en avoir conscience, et Depréty assis à son chevet, l'oreille attentive, avait gravé dans sa mémoire, sans en oublier une seule, toutes les paroles prononcées aux heures de divagation.

—Champigny, bégayait le blessé d'une voix rauque. Rue Brétigny... la maison de Palmyre... sous le figuier... dans une bouteille, toute ma fortune... Des billets de banque... quatorze mille francs... et des titres... cent cinquante mille francs que Gilbert Rollin me doit... cent cinquante mille francs qu'il faudra bien qu'il me paye quand je serai libre... sinon je le menacerai de tout dire, je lui parlerai de la cave de la rue Servan... et il payera....

Puis, après des moments de calme, quand la fièvre augmentait d'intensité, toujours revenaient ces mots :

—Champigny... rue Brétigny... numéro 9... la maison de Palmyre... Quatorze mille francs... dans la terre... sous le figuier... Je tuerai Merlin qui m'a tout fait perdre en me dénonçant...

Si Depréty n'avait entendu qu'une seule fois ces phrases hachées, coupées par des râles, il n'y aurait accordé qu'une attention relative, soupçonnant qu'elles pouvaient n'exprimer que des rêveries délirantes.

Mais, nous le répétons, elles revenaient sans cesse, et la forme ne variait pas. Servais Duplat exprimait les mêmes noms, énonçait les mêmes chiffres.

D'où l'ex-clerc d'avoué conclut très logiquement que, dans le passé du ci-devant communard, existait un secret dont il pourrait vraisemblablement tirer parti.

A maintes reprises, profitant des crises de délire, Depréty pressa de questions le malheureux pour lui arracher son secret tout entier, mais ses questions restaient incomprises et par conséquent sans réponses.

Néanmoins, Depréty croyait avoir la certitude que Servais Duplat avait enfoui des billets de banque et des papiers de valeur, enfermés dans une bouteille, à Champigny, sous un figuier, dans un angle du jardin d'une maison portant le n° 9, de la rue Brétigny, et appartenant à une nommée Palmyre.

C'en était assez pour le bandit.

Aussitôt de retour en France, il trouverait le moyen de recommencer une existence nouvelle.

Et voilà pourquoi lorsque Duplat, hors de danger, disait à l'infirmier : " Je voudrais pouvoir te prouver toute ma reconnaissance ! " Depréty répondait mentalement : " Ta reconnaissance, il faudra bien que tu me la prouves, et tu me la prouveras malgré toi !..."

L'ancien capitaine des fédérés passa cinq mois à l'hôpital.

Au bout de ce temps, entièrement guéri, mais le bras momentanément ankylosé, il fut envoyé en convalescence à la presqu'île de Ducos, chez un colon agriculteur qui avait demandé un homme capable de tenir sa comptabilité.

Il quitta Nouméa après avoir remercié tous ceux qui l'avaient soigné, et en embrassant Depréty qui touchait au jour de sa libération et qu'il ne reverrait sans doute jamais.

L'ancien clerc d'avoué parut fort attendri des démonstrations d'amitié que lui prodiguait le forçat et il ne manqua pas de lui glisser quelques pièces blanches dans la main en se disant tout bas :

—Ça, c'est la monnaie des quatorze mille francs que grâce à toi j'irai bientôt chercher au numéro 9 de la rue de Brétigny !

L'intention bien arrêtée de Depréty était, une fois débarqué en France, de quitter au plus vite la ville qui lui serait assignée comme lieu de résidence et de filer sur Paris, dont les plaisirs l'attiraient et où il se flattait d'ailleurs de pouvoir pêcher en eau trouble en faisant des dupes.

Il comptait bien d'ailleurs se créer une identité nouvelle, solidement établie, qui lui permettrait de dépister les recherches de la police, si elle jugeait à propos d'en faire.

Se créer une identité vierge n'était pas chose précisément facile. Depréty en cherchait le moyen et ne le trouvait pas, lorsque le hasard lui vint en aide comme par enchantement.

La frégate *Le Var* venait de mouiller en rade de Nouméa et débarquait environ cent personnes, colons libres et forçats.

La traversée avait été exceptionnellement pénible, et parmi les passagers libres, plusieurs étaient atteints de maladies assez graves pour qu'au débarquement on les transportât à l'hôpital.

Parmi ces passagers se trouvait un jeune homme de vingt-six ans environ, dont un palan de la frégate, se détachant au moment d'une manœuvre par un gros temps, avait presque brisé le crâne.

Il fut porté à la salle Sainte-Cécile où il occupa le lit qu'avait occupé Servais Duplat.

Gaston Depréty, aidé d'un infirmier sous ses ordres, eut mission de le dévêtir, de le coucher, et de lui donner les premiers soins exigés par sa situation que le chirurgien du bord regardait comme désespérée.

Un état nominatif avait été envoyé en même temps que les malades, mais sans autres indications que celle relevées sur les registres du bord, c'est-à-dire noms et prénoms et lieux d'embarquement, les passagers libres n'étant point astreints de fournir des renseignements plus complets.

C'était au gouverneur de l'île qu'après leur arrivée ils devaient remettre leurs passeports ou les pièces justificatives de leur identité.

En prenant les vêtements et les effets du blessé pour les déposer au bureau de la sœur Luce, qui se chargerait de les classer et de les enregistrer, Depréty n'oublia pas de fouiller les poches afin d'en retirer les objets de valeur qui pourraient s'y trouver et dont la déclaration devrait être faite.

Les objets de valeur étaient une montre d'or avec sa chaîne et un porte-monnaie contenant environ cinq cents francs, plus un portefeuille bourré de papiers.

Au moment où Depréty enlevait ce portefeuille de la poche du veston ensanglanté, un papier s'en échappa et tomba aux pieds de l'ancien clerc d'avoué qui reconnut du premier coup d'œil une pièce administrative.

Il le ramassa et le déplia.

C'était un port d'armes.

Il lut :

" RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

" Au nom de la Loi.

" Nous, préfet du département d'Inde-et-Loire, invitons les autorités civiles et militaires à laisser circuler librement, avec un fusil de chasse, sur les terres où il a le droit ou la permission de chasser, M, le vicomte Georges de Grancey, né à Anboise, à la charge par lui de se conformer aux lois et ordonnances de police concernant la chasse et le port d'armes.

" Le porteur devra justifier du présent permis de port d'armes à toutes réquisitions des maires et adjoints, de la gendarmerie, des gardes champêtres et de tout agent de l'autorité.

" Fait à Tours, le 28 août 1886."

Ce port d'armes était périmé depuis plus de dix mois.

Tandis que Depréty le lisait, une lueur s'allumait dans ses yeux. La colonne placée à gauche, en marge du permis de chasse, contenait le signalement du vicomte de Grancey.

Voici ce signalement :

Age : Vingt-six ans.

Taille : Un mètre soixante-cinq centimètres.

Cheveux : Châtains.

Front : Haut.

Sourcils : Châtains.

Yeux : Bruns.

Nez : Droit.

Bouche : Moyenne.

Menton : Rond.

Visage : Allongé.

Teint : Brun.

La case des signes particuliers portait : Néant.

Ce signalement, à bien peu de chose près, pouvait passer pour être celui de Gaston Depréty.

Le forçat replia le permis et le réintégra dans le portefeuille qu'il glissa ensuite dans la poche de son vêtement, avec l'intention parfaitement arrêtée de se l'approprier et d'en visiter à loisir le contenu en un moment plus opportun.

Aussitôt qu'il eut terminé son service, ce moment se présenta.

Le portefeuille contenait : Un acte de naissance au nom de Georges de Grancey, deux actes mortuaires, constatant, l'un le décès de Georges-Paul, vicomte de Grancey, l'autre celui de Marie-Hélène de Grancey, née de Bonneville ; des notes, et quelques lettres paraissant insignifiantes.

Depréty mit le tout en lieu sûr.

Le lendemain, selon les prévisions du chirurgien de la frégate *Le Var*, Georges de Grancey mourait sans avoir repris connaissance un seul instant, et vingt-quatre heures plus tard son corps était inhumé dans le cimetière de Nouméa.

On n'eut pour dresser son acte mortuaire que les renseignements fournis par l'état nominatif des débarqués du *Var*, ne donnant que le nom et le prénom de chacun d'eux.

C'était assez pour l'administration à laquelle furent remis la montre et le porte-monnaie trouvés sur le blessé à son entrée à l'hôpital.

Un mois s'écoula.

Gaston Depréty avait fini son temps.

Il fut appelé à la direction du pénitencier.

— Vous n'êtes soumis à aucune relégation, lui dit-on, vous êtes libre. Voulez-vous rester à la colonie ?

— Non, monsieur, répondit le jeune homme, je désire être rapatrié. . . .

— Vous êtes, pendant vingt ans, soumis à la surveillance de la haute police. . . .

— Je le sais.

— On doit vous assigner un lieu de résidence en France, mais il vous est permis de choisir ce lieu parmi ceux que peuvent habiter les libérés.

— Me sera-t-il permis d'aller à Tours ?

— Sans doute.

— Eh bien ! veuillez me signer un passe-port pour Tours. J'ai là des parents. . . . C'est auprès d'eux que je me rendrai. . . .

— Revenez demain. . . . vous toucherez votre *masse* et on vous remettra le passe-port que vous devez présenter à la préfecture dès votre arrivée à Brest. . . . Dans trois jours, vous vous embarquerez sur le vaisseau *La Loire*, qui appareillera dès le matin pour retourner en France. . . . Allez.

Depréty se retira.

La *masse* que touche tout forçat au moment de sa libération représente une partie de l'argent qu'il a gagné pendant son séjour à la Nouvelle-Calédonie, soit en travaillant pour le compte de l'Etat, soit en servant comme domestique chez les colons libres ou libérés, obligés de verser intégralement, et mois par mois, à la caisse de l'administration pénitentiaire le prix des salaires convenus et débattus par le directeur.

La moitié de la somme appartient de droit à l'administration.

L'autre part est réservée au condamné travailleur et inscrite à son compte.

La *masse* de réserve de Depréty s'élevait à la somme de six cent soixante-dix-neuf francs.

Il la toucha et on lui remit un passeport lui assignant comme résidence le chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, passeport qu'il devait déposer à la préfecture dès son arrivée à Tours.

Gaston Depréty ne faisait plus partie de l'administration pénitentiaire.

Il put alors quitter la livrée des transportés et s'habiller d'une façon convenable.

Le lendemain, le vaisseau *La Loire* emportait vers la France le forçat libéré.

XII

Si depuis dix-sept ans Servais Duplat expiait au bagne les crimes qu'il avait commis, depuis dix-sept ans Jeanne Rivat, victime innocente d'une effroyable fatalité, vivait ou plutôt végétait dans un asile de fous, la pensée éteinte et, sinon morte, du moins en marge de la vie.

Durant plusieurs années, l'abbé d'Areynes n'avait cessé de s'oc-

cuper de Jeanne, espérant toujours que les soins dont la pauvre femme était entourée, que la science qui veillait sans relâche auprès d'elle parviendrait à triompher du mal, et qu'enfin elle recouvrerait la raison.

Chaque année, pendant cinq ans, Raymond Schloss fit le voyage de Paris à Blois, où Jeanne avait été transférée, et alla visiter la malheureuse folle.

Mais, à chaque visite, une déception nouvelle l'attendait, et il revenait le cœur gros.

Les médecins déclaraient la folie inguérissable.

Jeanne Rivat, disaient-ils, s'éteindra lentement, sans secousses et sans que la moindre lueur, même passagère, se produise dans les ténèbres de son intelligence.

Les visites de Raymond devenaient inutiles.

Il ne les renouvela pas.

Les années passèrent.

Par deux fois, les médecins en chef de l'asile où Jeanne était internée changèrent, et le personnel de service lui-même subit bien des modifications.

Vers la fin de 1887, un spécialiste, dont la réputation commençait, fut nommé par l'Assistance publique médecin en chef de la maison de fous du département de Loir-et-Cher.

Il se nommait le Dr Bordet.

C'était un jeune.

Trente-huit ans à peine, et il n'en était plus à compter les victoires remportées par lui au nom de la science.

On citait de lui des cures merveilleuses.

Il étudiait sans relâche, il cherchait sans cesse.

En prenant possession du poste qui venait de lui être confié, il voulut essayer de se rendre un compte exact des causes ayant déterminé la folie chez les sujets dont il allait tenter la guérison par tous les moyens.

D'abord, il consulta les rapports des médecins qui l'avaient précédé dans l'établissement ; prit des notes et commença l'étude minutieuse de chaque, en visitant chaque malade ses notes à la main.

Jeanne Rivat était la plus ancienne pensionnaire de la maison.

Le nombre d'années passées par elle dans la maison frappa le jeune directeur.

— Folle depuis dix-sept ans, se dit-il, et vivante encore ! . . . voilà tout au moins un cas singulier ! Ordinairement la durée la plus longue de la vie pour un fou ne dépasse pas dix ans à compter du jour où le cerveau a été atteint. C'est cette femme que je verrai la première. . . .

Il sonna.

La porte de son cabinet s'ouvrit et un employé de l'asile en franchit le seuil.

— Priez M. Verdier de vouloir bien venir me trouver ici, lui dit le docteur.

M. Verdier était un médecin adjoint depuis longtemps déjà attaché à la maison d'aliénés.

Sans retard, il se rendit à l'appel de son chef.

— Mon cher confrère, lui dit ce dernier, j'ai terminé l'étude des dossiers concernant les malades en traitement ici, j'ai pris des notes sur chacun d'eux et nous commencerons dès aujourd'hui la visite de nos pauvres folles, mais je dérogerai pour cette fois aux habitudes des hôpitaux. . . . C'est dans mon cabinet que je passerai l'examen de chaque aliénée pouvant y être conduite. . . . J'aurai donc sous les yeux mes notes et les dossiers contenant les rapport de mes prédécesseurs, pour me guider au cas où la mémoire viendrait à vous faire défaut. . . .

— Je suis à vos ordres, monsieur. . . . répondit le médecin-adjoint.

— Nous commencerons par Jeanne Rivat.

— Jeanne Rivat. Première section. Atteinte légère de la dure-mère par un éclat d'obus. Inguérissable.

— En êtes-vous certain ?

— Je crois l'être. Voilà dix-sept ans que cette femme est à l'asile, après avoir subi à l'hospice de la Pitié deux opérations pratiquées par un prince de la science, qui l'a déclarée lui-même incurable. . . . De là ma ferme croyance qu'aucune modification de son état n'est possible. . . . il y a paralysie complète du cerveau.

— Nous verrons. . . .

Le médecin-adjoint s'inclina sans répondre, mais en dissimulant un sourire quelque peu ironique.

Le doute exprimé par son chef lui paraissait absurde.

Le docteur Bordet reprit :

— Veuillez donner l'ordre à l'infirmière de service d'amener dans mon cabinet Jeanne Rivat.

L'hospice des aliénés de Blois, indépendant de l'hôpital général et entièrement sous la surveillance de l'Assistance publique, se trouve situé hors de la ville, sur la route de Vendôme.

Jeanne Rivat occupait un lit du dortoir Sainte-Marie, l'un de ceux destinés aux folles douces.

L'infirmière chargée de la surveillance de ce dortoir était une jeune fille de dix-sept ans, dont la physionomie attirait à première vue l'attention.

Grand et remarquablement belle, cette jeune fille avait une admirable chevelure brune couronnant un front pur. Ses yeux lumineux et très doux éclairaient un visage aux traits réguliers dont l'expression habituelle était sinon triste au moins mélancolique.

Sa taille ronde et fine, ses épaules tombantes, l'élégance de ses pieds et de ses mains, frappaient tout d'abord les regards.

Elle s'appelait *Rose*.

A ce nom de baptême ne se joignait aucun nom de famille.

C'était une enfant élevée par l'Assistance publique.

Depuis trois mois seulement elle avait été attachée à l'asile comme infirmière.

Rose achevait d'habiller Jeanne Rivat lorsqu'on vint lui donner l'ordre de conduire la folle au cabinet du nouveau médecin en chef.

Combien changée, la pauvre Jeanne ! depuis ce jour déjà si lointain où l'abbé d'Areynes, pendant les dernières convulsions de la Commune agonisante, l'avait arrachée à une mort certaine !!

Ses cheveux bruns si abondants étaient devenus blancs.

Elle n'avait cependant que quarante ans, mais la pauvre femme avait tant souffert !

Son visage émacié, aux traits tirés et jaunés comme du vieil ivoire, portait l'empreinte des souffrances endurées.

Néanmoins elle semblait vouloir se cramponner à la vie. La taille restait droite, les épaules ne se courbaient pas. L'expression du regard était vague mais point hébétée, enfin, parfois, un sourire triste, indécis, indéfinissable, écartait les lèvres, laissant voir les dents toujours belles.

Elle agitait souvent ses mains, les appuyant sur l'endroit du crâne où elle avait reçu la blessure qui avait tué sa raison.

Rose, dès son entrée à l'asile, s'était prise d'affection pour Jeanne Rivat, se sentant attirée vers elle par une sympathie irraisonnée mais irrésistible.

Les quelques mots qu'elle prononçait, absolument vides de sens, produisaient sur la jeune infirmière une impression très vive qu'elle aurait été, elle-même, bien embarrassée de définir.

Ou plutôt ce n'étaient pas les mots, c'étaient le son de la voix qui, quoique blanche et presque sans intonations, la remuait jusqu'au fond de l'âme et faisait battre son cœur.

Rose était bien loin de négliger les autres malades confiées à sa surveillance et à ses soins, mais toutes ses préférences allaient à la pauvre créature si cruellement frappée depuis dix-sept ans.

Jeanne, de son côté, éprouvait une tendresse inconsciente mais profonde pour la belle enfant qui l'entourait d'une sollicitude toute filiale.

Quand Rose se trouvait auprès d'elle, elle ne la perdait pas un seul instant de vue, et elle obéissait à son moindre geste comme un bon chien docile obéit à son maître.

Rose, en lui parlant, avait pris l'habitude de l'appeler maman Jeanne.

Ces deux mots si simples, chaque fois que la jeune infirmière les prononçait, faisaient passer comme une caresse sur l'épiderme de la pauvre folle. Une flamme soudaine et passagère s'allumait au fond de ses prunelles mornes, et si la main de Rose se trouvait à portée de la sienne, elle la saisissait et la portait à ses lèvres.

— Parfois même, la jeune infirmière voyait une larme rouler sur la joue pâle de Jeanne Rivat.

Comment expliquer que la présence de Rose éveillât chez la malheureuse folle une si étrange sensibilité.

La science ne l'aurait pas pu.

Dès que la jeune fille eut reçu l'ordre de conduire Jeanne au cabinet du médecin en chef, elle lui toucha la main et lui dit de sa voix douce et musicale :

— Maman Jeanne, il faut venir avec moi.

La veuve de Paul Rivat, assise sur le bord de son lit, se leva aussitôt et suivit la jeune infirmière.

On était à la fin du mois de mars.

Avril, le mois du *renouveau*, allait commencer.

Jeanne voulut s'arrêter en traversant le jardin.

Mais Rose l'entraîna en lui disant :

— En ce moment il ne le faut pas, maman Jeanne. . . . Plus tard, en revenant. . . .

La folle ne résista point.

Tout-à-coup arrivèrent à la porte du cabinet du Dr Bordet.

Le garçon de bureau leur ouvrit cette porte.

Elles entrèrent.

Le médecin en chef jeta d'abord un regard sur la jeune infirmière et ne put retenir un mouvement d'admiration en la voyant.

La beauté si touchante et si sympathique de Rose le frappait.

Du visage de la jeune fille, ses yeux se portèrent sur celui de la folle.

Quel contraste !

La vie en sa fleur, la vie pleine de sève, à côté de la mort, car lorsque le corps seul existe et que la pensée est éteinte c'est bien la mort, sinistre et lugubre.

Le médecin s'avança vers la malade qui le regardait avec une surprise manifeste.

Il fut frappé du soudain changement d'expression de ce regard d'abord atone et qui devenait étonné.

XIV

Le docteur Bordet prit Jeanne par la main et la conduisit jusqu'à un fauteuil où il la fit doucement asseoir.

La pauvre femme obéit docilement.

Elle était calme, presque souriante et tenait ses yeux baissés.

Brusquement le médecin lui demanda :

— Comment vous appelez-vous ?

Jeanne le regarda de nouveau, avec cette même expression de surprise qu'il avait déjà remarquée, mais elle ne répondit rien et ne parut nullement comprendre que cette question s'adressât à elle.

Le docteur, renseigné par les notes prises dans le dossier de la malade, poursuivit :

— Où sont vos enfants ?

Même silence. Pas un des muscles du visage de la folle ne bougea.

L'expression de ses yeux était redevenue atone et vague.

Le médecin en chef avait eu soin de placer Jeanne en pleine lumière.

Il l'examina longuement avec une attention profonde.

Pendant cet examen la veuve de Paul Rivat, selon l'habitude que Rose avait remarquée, porta deux fois les mains au sommet de sa tête que ses doigts comprimaient avec un mouvement fiévreux.

Ce geste anormal attira l'attention du docteur Bordet.

Il lui sembla devoir être l'indication soit d'une pensée, soit d'une douleur.

Jeanne était coiffée d'un petit bonnet de linge maintenu sous le menton par des brides.

Le médecin lui enleva ce bonnet, chercha la cicatrice de la blessure produite par l'éclat d'obus qui, dix-sept années auparavant avait frappé la pauvre femme, et la trouva sans peine, car les cheveux n'avaient point repoussé sur la partie du crâne entamée par le projectile.

Ses doigts effleurant légèrement cette cicatrice large et d'un rose vif que la blancheur des cheveux faisait paraître plus vif encore, rencontrèrent tout à coup une aspérité d'un volume équivalent à la grosseur d'une lentille, et ils opérèrent une pression sur cette aspérité.

Jeanne poussa un cri de douleur.

— Mon Dieu. . . balbutia la jeune infirmière, malgré elle, car la modestie de sa situation lui imposait d'assister muette à ce qui se passait sous ses yeux.

— Silence ! commanda le docteur dont la figure prenait une expression sérieuse et réfléchie.

— Qu'y a-t-il donc, maître ? demanda le médecin adjoint frappé de ce changement de physionomie.

Absorbé par la découverte qu'il venait de faire et calculant les conséquences possibles de cette découverte, M. Bordet n'entendit même pas cette question.

Jeanne Rivat, après avoir poussé un cri de douleur, était redevenue calme.

Le docteur alors renouvela, mais en ayant soin d'appuyer un peu plus fort, la pression opérée une première fois.

La folle poussa non plus un cri, mais le hurlement rauque d'une bête qu'on égorge.

Ses yeux se fermèrent et elle perdit connaissance.

Rose était d'une pâleur mortelle et semblait près de s'évanouir elle-même.

Le médecin adjoint voulut s'élaner au secours de la folle ; son chef l'écarta doucement.

— Ce n'est rien. . . dit-il, absolument rien.

— Mais, cette syncope. . . .

— Elle est nécessaire et me permettra, je l'espère et j'y compte, de vous convaincre que mes conjectures étaient bien fondées, et que cette pauvre femme, folle depuis dix-sept ans, aurait pu être guérie dès la première opération qu'on lui a fait subir à l'hospice de la Pitié.

— Guérie !! s'écria le médecin adjoint, stupéfié par une si prodigieuse affirmation, et se demandant s'il avait bien entendu.

— Oui, mon cher confrère, guérie ! répéta le docteur Bordet ; mais c'est assez parler, maintenant il faut agir. . . .

Et il se mit à étudier minutieusement le point arrondi et résistant qui faisait saillie sur la cicatrice de Jeanne Rivat.

CHOSSES ET AUTRES

—On a récolté, cette année, dans l'île de Montréal, de 29,000 à 30,000 barils d'oilgnous.

—Le château de Windsor sert de résidence royale depuis 184 ans.

—Humbert, roi d'Italie, ne mange que du pain, des pommes de terre et des fruits. C'est bien la peine de tenir le pape enfermé, pour faire de si pauvre repas !

—L'imprimerie du gouvernement à Washington emploie 3,000 personnes et leur paie \$2,900,000 de salaires par année.

—En Italie, le peuple crève de faim, et cependant le roi Humbert a une fortune de \$30,000,000 placée dans les banques d'Angleterre.

—Un cultivateur de l'Ontario a retiré \$308 de sa récolte de chanvre dans huit acres de terre. Le blé lui aurait rapporté bien moins.

—Dix-huit mille billets ont été vendus pour le combat Corbett-Fitzimmons, qui doit avoir lieu à Hot Spring. La lutte reste toujours fixée du 31 octobre.

—S'il faut en croire les dépêches d'Europe, les soldats turcs ont tué pas moins de quatre cents Arméniens, dans les rues et les prisons de Constantinople, dans une semaine.

—On mande de Shanghai qu'une explosion s'est produite sur un navire chinois à Kueng-Hai, près de Kinchow. Le navire était chargé de troupes et l'on estime que le nombre des victimes est de 600.

—Le conseil scolaire de Londres fait enseigner le piano et le violon aux élèves de ses écoles publiques. C'est fort bien ; mais à quand l'enseignement de la cuisine ? Les servantes qui sortiront de ces écoles sauront faire danser leurs bourgeois ; mais elle ne sauront pas faire sauter un poulet.

—C'est en Allemagne que le travail des prisonniers fait le plus de concurrence au travail des ouvriers honnêtes. Dans beaucoup de prisons on se sert de machines spécialement pour la fabrication des tricots. Quelques uns des plus grandes prisons de bonnetteries emploient des prisonniers.

—Parmi les almanachs pour 1896, nous recommandons à nos lecteurs l'*Almanach de la Jeunesse*, 120 pages de texte avec nombreuses illustrations, format in-40 de 0m 21 sur 0m 27, enrichi de deux aquarelles artistiques. Publié par la maison A. Mame et Fils, de Tours. Est en vente chez tous les libraires. Prix 10 cents

—La mode veut que les femmes aient, cette année, les pieds plus gros que d'habitude. Il ne faut pas se cacher que la "nouvelle femme", montant en bicyclette, s'adonnant à des exercices de gymnastique auxquels l'ancienne femme restait étrangère, aura la taille moins svelte, les mains plus développées et les pieds moins mignons que la femme des générations précédentes.

—*Hoss and Hoss*, tel est le nom de la comédie bouffe qui se joue cette semaine au Théâtre Royal. Cette comédie est la plus hilarante dont nous ayons entendu parler encore. Deux comédiens populaires, Joseph Conyers et Alf. Hampton, y prennent respectivement les rôles de juge et d'avocat, ces deux acteurs ajoutent aux talents de comédiens de première classe, les qualités du danseur et du chanteur émérite. Miss Montrose, la charmante soubrette, captive de plus en plus son auditoire chaque jour ; elle chante avec art, danse avec grâce, et sa beauté naturelle complète l'enchantement. Plusieurs autres comédiens de renom composent la troupe.

—Sommaire du *Monde Moderne* pour le mois d'octobre : Légende de Mistral, P. Barbier ; Notes athéniennes, P. de Coubertin ; Un ancêtre des anarchistes : Græchus Babeuf, P. Robiquet ; Jours de triomphe, G. Armelin ; Les surprises de la route : Une ville morte, E. Neukomm ; Histoire des salons de Paris : Le salon de Mme Anselot, H. Buffenoir ; Les cavernes de Sanit-Canzian, E.-A. Martel ; Cyclisme militaire, capitaine Danrit ; Question monétaire, G. Pinet ; Un musée en plein air, Bertha Straub ; Blanchissage moderne du linge, Ch. Desbrochers des Loges ; Réjane, M. Bertaux ; Mouvement littéraire, L. Claretie ; Mode du mois ;

Jeux et récréations, G. Beudin ; Tendresse fatale ; Petites inventions. Ce numéro contient 21 articles inédits et 117 illustrations. Bureaux, 5, rue St-Benoit, Paris, France.

JEUX ET RECREATIONS

ÉNIGME

Nous sommes plusieurs sœurs à peu près d'un [même âge, Dans deux rangs différents, mais d'un sem- [blable usage. Nous avons en naissant un palais pour maison Qu'on pourrait mieux nommer une étroite [prison. Il faut nous y forcer pour que quelqu'une en [sorte, Quoique cent fois le jour on nous ouvre la [porte.

LOGOGRAPHE

Deux fois fille de l'aurore, Sous sa main On me voit tomber, éclore Au chemin, Et de la lèvres de Flore Le baiser Peut sur moi deux fois encore, Se poser Jusqu'à l'heure où me dévore, Radieux, Le rayon qui me colore De ses feux.

SOLUTIONS DES PROBLEMES PARUS DANS LE NO 598

Enigme.—Rivière.

ONT DEVINE :

Mlle Anna Rock, J.-Raoul L., Montréal ; Mlle Claudia Laffamme, Alfred Bouchard, Lévis ; L. A. Taillefer, Ste-Scholastique ; Mlle Albertine Guilbault, Ste-Elizabeth ; Loulou et Josette, Contrecoeur ; Mlle Marie-Antoinette Demers, Mlle Rosa Demers, Mlle Aurore Létourneau, St-Sébastien ; Des yeux bruns, Henryville.

SI VOUS BUVEZ TROP, LISEZ

Quel est l'homme qui n'arrêterait pas de boire, s'il savait pouvoir arrêter sans torture, sans privation, en jouant pour ainsi dire et en s'amusant pendant quelques jours ?

Quel est l'homme qui ne voudrait pas être dégrisé, s'il était sûr de n'être jamais privé de boisson pendant qu'on le dégrise ; sûr de laisser la boisson de lui-même et d'en être dégoûté en quelques jours ; sûr de retourner chez lui sans désir de boire, sans tremblement, sans aucune trace des excès qui ont détraqué son état nerveux ?

Voilà pourtant ce que vous trouverez à l'hôpital privé du Dr Gadbois, 238, 240 et 242, rue Cadieux, et si à l'avenir vous rencontrez des buveurs qui continuent leurs excès pendant des semaines, ils n'auront plus d'excuse.

Flacon : 5 fr. Franco : 5 fr.

PURETÉ DU TEINT

Étendu d'eau le **LAIT ANTÉPHELIQUE** ou **Lait Candès**

Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.

CANDES, Paris

11 date de 1849

St-Denis, 18

CADEAU AUX LECTEURS DU "MONDE ILLUSTRÉ"

Bon pour un Numéro du Journal de Modes LA SAISON, le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'administrateur de *La Saison* 25 rue de Lille, Paris.

PURGATIFS * DÉPURATIFS ANTISEPTIQUES

Leur Succès s'affirme depuis près d'un siècle



ENGORGEMENTS D'INTESTINS (Constipation, Migraine, Congestions, etc.)

Très contrefaits et imités sous d'autres noms. Exiger l'Étiquette CI-JOINTE EN 4 COULEURS No 100 dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PAPIER FAYARD & BLAYN

GUÉRIT Irritat. de Poitrine, Influenza, Douleurs Rhumatismes, Blessures, Plaies

Topique oxal. contre CORS, ŒILS-DE-PIERRE. — 1 f. t. Pharmacie.

J. EMILE VANNIER

(Ancien élève de l'école Polytechnique)

INGÉNIEUR CIVIL, ARPENTEUR

187, RUE SAINT-JACQUES

ROYAL BUILDING MONTRÉAL

V. ROY & L. Z. GAUTHIER

Architectes et Évaluateurs

162—RUE SAINT-JACQUES—162

(BLOC BARRON)

VICTOR ROY L. Z. GAUTHIER

TÉLÉPHONE No 2113

VIN DE VIAL

PHOSPHATE DE CHAUX, VIANDÉ ET QUINA

Tonique puissant pour guérir : ANÉMIE, CHLOROSE, PHTHISIE ÉPUÏSEMENT NERVEUX

Aliment indispensable dans les CRUAGES DIFFICILES, Longues convalescences et tout état de langueur caractérisé par la perte de l'appétit et des forces.

J. VIAL, - Chimiste, - Lyon, France.

ÉCHANTILLONS GRATUITS ENVOYÉS AUX MÉDECINS. S'adresser à C. ALFRED CHOUILLON, Agent Général pour le Canada, MONTRÉAL.

ACADEMIE DE COUPE DE DAME A. CHAREST

Pour costumes de dames et d'enfants. Ce système, simple et sûr, évite l'ajustement ; en deux heures de leçon, toute dame peut apprendre à tailler à perfection ses manteaux et robes. Nous avons aussi un système pour les jupes qui nous permet de tailler une robe princesse ou un manteau long en aussi peu de temps qu'un corsage uni. Nous enseignons aussi à tailler le corsage de robe sans couture, et toutes sortes de collets. Nous invitons très respectueusement les dames et demoiselles à venir visiter ce nouveau système que nous garantissons sous tout rapport et qui est le moins dispendieux qui soit encore connu.

MME A. CHAREST, 79, St-Denis.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Le **VIN** à l'**EXTRAIT de FOIE de MORUE**

PRÉPARÉ PAR **M. CHEVRIER**

Pharmacien de 1^{re} Classe, à Paris

possède à la fois les principes actifs de l'**HUILE de FOIE de MORUE** et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. Son effet, comme celui de l'**HUILE de FOIE de MORUE**, est souverain

CONTRE : la **SCROFULE**, le **RACHITISME**, l'**ANÉMIE**, la **CHLOROSE**, la **BRONCHITE** et toutes les **MALADIES de POITRINE.**

EXIGER LA SIGNATURE : CHEVRIER

POUDRE LIQUEUR DE COMTE

— POUR —

l'réparation Hygiénique, Digestive et Fortifiante

Remplaçant avantageusement les liqueurs de la Chartreuse et de la Trappistine.

Une boîte de cette poudre suffit pour faire deux chopines et quart de liqueur. Direction dans chaque boîte. Prix : 25c la boîte.

Dans toutes les bonnes pharmacies ou envoyé franco sur réception du prix par les agents

LA PHARMACIE NATIONALE

216, SAINT-LAURENT

MONTRÉAL

J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

20, RUE ST-LAURENT, Montréal

Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.

LA PRESSE

JOURNAL QUOTIDIEN

Le plus populaire des journaux français de Montréal

Tous les hommes d'affaires reçoivent LA PRESSE

Les petites annonces de LA PRESSE sont lues par tout le monde.

Désirez-vous un commis ? Annoncez dans LA PRESSE.

LA PRESSE est le véritable intermédiaire entre le patron et l'employé.

Désirez-vous une servante ? Annoncez dans LA PRESSE

Les servantes en recherche d'emploi lisent toutes LA PRESSE.

Désirez-vous retrouver un article perdu ? Annoncez dans LA PRESSE.

Tout le monde reçoit LA PRESSE.

Désirez-vous un emploi quelconque ? Annoncez dans LA PRESSE.

Journal possédant la plus forte circulation de tous les journaux français du Canada.

Moyenne par jour pour la semaine finissant le 19 octobre 1895

51,679

La Presse sera adressée à la campagne pendant la saison d'été à raison de 25c par mois

BUREAUX

71 et 71a. Rue St-Jacques

MONTRÉAL

**ANNONCE IMPORTANTE DE
John Murphy & Cie
AVEZ-VOUS BESOIN**

**DE
TOILE ?**

Lisez les Lignes Suivantes :

- 500 verges de toiles à Nappes, blanchies et damassées, valant \$1.25 et \$1.35, marquées à 84c et 90c la verge.
 - 200 coupons de très belle toile à nappes, blanche et damassée, à 33½ pour cent de réduction.
 - 25 nappes en toile à jour, 3 verges de longueur, valant \$8.50, marquées à \$5.50 chacune.
 - 6 nappes en toile à jour, 2½ verges de longueur, valant \$17.50, marquées à \$8.75.
 - 4 nappes en toile à jour, 4 verges de longueur, valant \$18.00, marquées à \$9.00 chacune.
 - Une seule nappe en toile à jour, 7½ verges de longueur, valant \$35.00, marquée à \$17.50.
- Nous avons toujours en main un assortiment considérable, marqués à très bas prix.

Une Visite est Sollicitée

John Murphy & Cie

2343 Rue Sainte-Catherine

Coin de la rue Metcalfe

Conditions : au comptant et un seul prix
TÉLÉPHONE 3833

MAISON FONDÉE EN 1852

C. LAVALLÉE

(SUCCESSEUR DE A. LAVALLÉE)

Importateur d'instruments de musique de toute espèce ; réparations de toutes sortes exécutées à très bref délai. Toujours en stock des instruments pour orchestre et fanfare à des prix très réduits. Violons faits à ordre.

35, COTE ST-LAMBERT
MONTREAL

**Un LEZARD
DANS L'ESTOMAC**

Pendant les quelques années que j'ai vécu aux Etats-Unis, je fus atteint d'une maladie qui me faisait mourir. Avec des douleurs atroces dans l'estomac, je me sentais très faible et étais affligé de beaucoup de vents. Après avoir consulté les principaux médecins de Troy, N.-Y., et après avoir pris des centaines de remèdes, on me déclara que j'avais un lézard dans l'estomac et que ce qu'il y avait de mieux à faire était de retourner dans mon pays. Je revins donc à Montréal où on me conseilla d'aller voir M. Z. Brabant, le célèbre herboriste, 2242, rue Notre-Dame. Après m'avoir examiné, ce Monsieur me déclara que je n'avais pas plus de lézard dans l'estomac que sur la main et que tout mon mal venait de la dyspepsie. Je pris alors de ses remèdes composés de racinages, et en moins de trois mois ils me guérirent radicalement. (Signé) ARTHUR SAVARIAT, Polisseur, 156, rue Richelieu, Ste-Cunégonde.

Consultations Gratuites

**Z. BRABANT
HERBORISTE**

2242, Rue Notre-Dame, Montréal

— PRODUITS DE LA —

GRANDE CHARTREUSE

LIQUEURS, ELIXIR ET SPECIFIQUE DENTIFRICE.

Les consommateurs des produits authentiques de la "GRANDE CHARTREUSE" doivent exiger sur chaque bouteille le passe-partout ci-dessous signé par le Révérend Père Procureur L. Garnier :

POUR EVITER TOUTE CONTREFAÇON OU IMITATION, EXIGER SUR CHAQUE BOUTEILLE LE PASSE-PARTOUT CI-DESSOUS

Seuls Agents et Fondés de pouvoirs de la GRANDE-CHARTREUSE

AU CANADA
LA COMPAGNIE D'APPROVISIONNEMENTS

ALIMENTAIRES
de MONTREAL (limitée).



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les artistes

(Incorporé par Lettres Patentes, le 24 Décembre 1894)

Capital Action - - - - - \$50,000

Bureaux : 210, rue St-Laurent

TEL. BELL 7216

2851 Prix d'une valeur totale de \$5,800.00 seront distribués tous les mercredis

1 PRIX DE	\$1,000.00
1 " "	400.00
1 " "	150.00

Et une foule d'autres prix variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET - - - - - 10 CENTS

Nous expédions nos billets dans toutes les parties du pays, sur réception du prix et de 3c en timbres pour frais de port.

HOPITAL PRIVE DU DR GADBOIS

238 et 242 Rue Cadieux

Près de la rue Ste-Catherine

Fondée en 1893 par le Dr J. P. Gadbois, ex-médecin surintendant de l'Institut Murphy. Traitement rapide de l'ivresse, délire, etc. Traitement radical des habitudes d'intempérance, morphimanie, etc., par la méthode du Gold Cure.

MESDAMES

Toutes les dames élégantes
Emploient.

"CREME LA SIMON"



Mme ADELINA PATTI dit :
"Elle est sans pareille."

Elle blanchit, tonifie et donne à la peau un délicieux parfum

Elle guérit en une nuit les Boutons, Gercures, Engelures

J. SIMON, PARIS

Agent général pour le Canada :

G. ALFRED CHOUILLOU, Montréal

J. B. C. TRÉSTLER L.C.D.

Chirurgien - Dentiste

200 RUE ST-DENIS

Au-dessus de la phar. Baridon

Extraction de dent sans douleur par le chloroforme, l'éther, le protoxide d'azote, ou la chlorure d'éthyle. Dents posées sans palais ou sur monture en or, aluminium, vulcanite, ou celluloïde. Obturation en or, argent, platine, porcelaine. Couronne en or.

GEORGE VIOLETTI

Seul fabricant de Harpes au Canada. Spécialité : Réparations d'instruments en cuivre et bois. Argentures, dorures, etc.

No 11½ RUE GOSFORD
MONTREAL



AUX DAMES

ACADEMIE FONDÉE EN 1891

Notre nouveau corsage sans couture est une des merveilles du jour. L'ajustement est parfait sans être obligé d'essayer. Les cours comprendront le Dessin des Patrons, la Coupe, l'Assemblage, l'Essaiage, la Rectification, les Garnitures du Corsage, la Jupe, le Manteau, le Dolman, etc., etc., etc.

ACADEMIE, 88 RUE ST-DENIS Montréal. Téléphone 6057.

Mme E. L. ETHIER, Principale.

DENTISTE

Nouveaux procédés américains pour plombage de dents, en porcelaine et en verre, plus résistant que le ciment, imitant parfaitement la dent.



Nouveau métal pour palais, extra léger. Nouveau procédé pour plomber et extraire les dents sans douleur.

A. S. BROUSSEAU, L.D.S.

No 7, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

La Nouvelle Revue
16, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
50	55	60	65	70	75	80	85	90

Paris et Seine
Département
Etranger.

l'abonnement à la Revue
On s'abonne sans frais dans les bureaux de la Revue, les agents de la Librairie de la Revue et de la Librairie de la Revue.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes

ABONNEMENT, \$6.40 PAR AN—6 MOIS, \$3.3

La Revue Hebdomadaire publie la première, après l'apparition en volume, les romans des principaux écrivains de ce temps notamment : Paul Bourget, François Coppée, O. Daudet, etc.

S'adresser à la LIBRAIRIE DERMIGNY, 126 W. 25th street, New-York où à la succursale. 1608, Notre-Dame. G. Harel, gerant

**PATENTS
TRADE MARKS
COPYRIGHTS.**

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free. Building Edition, monthly, \$1.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in color, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.